

Canada

RAPPORTS ANNUELS 1983-1984

Ministère de l'Industrie et du Commerce,
Ministère de l'Expansion économique régionale et
Ministère de l'Expansion industrielle régionale



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Expansion industrielle
régionale

Regional Industrial
Expansion

Ministre
Sinclair Stevens

RAPPORTS ANNUELS 1983-1984

Ministère de l'Industrie et du Commerce,
Ministère de l'Expansion économique régionale et
Ministère de l'Expansion industrielle régionale

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

N° de cat. C 1-1984

ISBN 0-662-53737-8

PU 2425

Son Excellence,
La très honorable Jeanne Sauvé, C.p., C.C., C.M.M., C.D.
Gouverneur général du Canada

Votre Excellence,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence les derniers rapports annuels combinés des ministères de l'Expansion économique régionale et de l'Industrie et du Commerce, ainsi que le premier rapport annuel du nouveau ministère de l'Expansion industrielle régionale.

Votre Excellence trouvera dans ces rapports, sous les rubriques appropriées, un résumé des réalisations des ministères.

Je vous prie d'agréer, Votre Excellence, l'expression de ma très haute considération.

Le Ministre de l'Expansion
industrielle régionale,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sinclair Stevens', written in a cursive style with some overlapping strokes.

Sinclair Stevens



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
LES ACTIVITÉS DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE	3
Biens d'équipement et biens Industriels	5
Biens de consommation, services et transformation des richesses naturelles	7
La politique	9
Petite entreprise et projets spéciaux	10
Le contrôleur	21
Le tourisme	23
LES ACTIVITÉS RÉGIONALES	27
Terre-Neuve	29
L'île-du-Prince-Édouard	33
La Nouvelle-Écosse	34
Le Nouveau-Brunswick	37
Le Québec	40
L'Ontario	43
Le Manitoba	46
La Saskatchewan	47
L'Alberta	49
La Colombie-Britannique	49
Le Yukon	51
Les territoires du Nord-Ouest	52
LES ÉTATS FINANCIERS	53
ANNEXE	56



I N T R O D U C T I O N

L'exercice financier 1983-1984 a été marqué par la création du ministère de l'Expansion Industrielle régionale (MEIR) et par l'adoption, par le Parlement, d'une loi instituant le programme de développement industriel et régional du ministère.

Le nouveau ministère, dont la structure a été entièrement modifiée, est le résultat final de la décision du gouvernement, en 1982, de fusionner les éléments des ministères de l'Industrie et du Commerce (MIC) et de l'Expansion économique régionale (MEER) en une seule entité, alliant ainsi l'expérience des secteurs industriels du premier et celle acquise par le second dans la mise en œuvre à l'échelle régionale des programmes d'aide financière du gouvernement fédéral.

La réorganisation a permis de constituer au siège central six secteurs, chacun relevant d'un sous-ministre adjoint ou de son équivalent, et cinq unités de services : les Ressources humaines, les Communications, la Vérification Interne, le Contentieux et le Bureau de coordination générale.

Des bureaux régionaux et des bureaux de district dynamiques, dirigés par des directeurs exécutifs régionaux, ont été établis dans chaque province et territoire, afin d'assurer la sensibilisation locale à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes.

La Loi sur le programme de développement régional et industriel (PDIR) a permis de regrouper des éléments de sept anciens programmes du MIC et du MEER, fournissant aux entreprises canadiennes un programme plus simple et plus rationalisé, conçu comme un "comptoir unique".

Comme en fait foi le texte qui suit, l'exercice financier 1983-1984 a permis au nouveau ministère d'administrer à la fois les anciens programmes et le nouveau PDIR.

Bien qu'officiellement le nouveau ministère n'ait été en place que depuis le milieu de l'année à l'étude, le présent rapport annuel reflète l'organisation existante au 31 mars 1984, ce qui en simplifie la présentation.

Toutefois, conformément aux exigences du Parlement, les états financiers des trois ministères figurent séparément.

LES ACTIVITÉS DANS LA
RÉGION DE LA CAPITALE
NATIONALE

Pour plus de clarté, les principales activités du nouveau ministère ont été regroupées selon le centre de responsabilité, bien qu'il y ait habituellement eu une grande interaction entre les divers éléments.

BIENS D'ÉQUIPEMENT ET BIENS INDUSTRIELS

La dernière étape de la réorganisation a été amorcée au cours de l'exercice financier. Cette réorganisation prévoyait les changements suivants : en premier lieu, fonder quatre directions de secteurs industriels et le Bureau de développement économique et commercial en trois directions générales (électronique et aérospatiale, transport routier, maritime et ferroviaire, machinerie et équipement électrique), créer le Bureau de l'Innovation industrielle et restructurer le Bureau des retombées industrielles et régionales de façon à ce qu'il englobe la responsabilité des retombées industrielles découlant des approvisionnements importants du gouvernement; en deuxième lieu, réduire l'effectif de quelque 400 employés à un peu plus de 300; en troisième lieu, réorienter le mandat du secteur pour que les activités nécessaires à l'essor du secteur industriel et des entreprises se déroulent davantage suivant une stratégie précise.

La Direction générale du développement des marchés a été intégrée au Groupe des biens de consommation, des services et de la transformation des richesses naturelles.

Malgré la restructuration, la reconstitution des effectifs et la réorientation du mandat du secteur, les directions générales se sont efforcées de maintenir la qualité et le volume de leurs activités, dont beaucoup ne sont pas touchées par des pouvoirs discrétionnaires et répondent aux besoins d'entreprises, d'autres ministères et de ministres.

Ces activités englobent la tenue à jour de renseignements sectoriels, le maintien des connaissances sur les progrès technologiques et l'innovation, la participation à l'établissement des énoncés de politique du ministère, la réalisation d'activités liées à la commercialisation des exportations (p. ex., foires et missions, détermination de sources d'approvisionnement et de débouchés), ainsi que de la mise en œuvre de programmes, la prestation de services à d'autres ministères et organismes, la négociation de plans d'approvisionnement au Canada avec les promoteurs de grands projets, la mise en œuvre d'ententes sur les retombées industrielles, l'information des ministres et la correspondance.

Le Bureau de l'Innovation industrielle a été créé pour s'occuper de la planification stratégique des politiques et des programmes touchant l'innovation. A cette fin, il reconnaît toute l'importance de consulter le secteur privé et d'autres ministères et d'entretenir avec eux des liens étroits. Le Bureau s'emploie actuellement à établir un aperçu de la position du ministère par rapport aux progrès technologiques, à déterminer l'efficacité du transfert de technologie du gouvernement à l'industrie, ainsi qu'à élaborer des stratégies concernant la technologie CFAO et l'implantation de nouveaux centres de technologie.

De plus, le Bureau de l'Innovation industrielle est en train de mettre sur pied un service d'évaluation des nouvelles technologies et des progrès technologiques dont le Canada pourrait tirer grand profit sur le plan commercial. L'évaluation portera surtout sur les aspects des progrès technologiques qui influent sur la capacité d'innovation des entreprises canadiennes par l'exploitation et la conception de nouvelles technologies.

Le Bureau des retombées industrielles et régionales (BRIR) a été créé pour aider les entreprises canadiennes à tirer pleinement parti des possibilités offertes par les grands projets réalisés au Canada. Il doit consulter le secteur privé sur des questions industrielles et régionales se rattachant à ces projets, collaborer étroitement avec les gouvernements provinciaux pour favoriser les retombées industrielles et, par l'entremise de l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada, conseiller le gouvernement fédéral au sujet des dispositions relatives aux retombées industrielles de la Loi sur le pétrole et le gaz naturel du Canada.

Le Bureau consulte les propriétaires et les promoteurs de projets de grande envergure de manière à s'assurer que les entreprises canadiennes sont en mesure d'exploiter pleinement et équitablement les possibilités offertes par de tels projets. Il encourage les promoteurs à établir des politiques d'achat conformes aux objectifs du gouvernement liés aux retombées industrielles et régionales et à mettre en place les structures organisationnelles nécessaires à l'application de ces politiques. Il aide aussi à déterminer les secteurs où le Canada soutient le mieux la concurrence ainsi que ceux que les promoteurs devraient mettre en valeur en raison de leur potentiel.

En 1983-1984, le mandat du Bureau a été élargi de manière à englober les retombées industrielles et

régionales provenant d'approvisionnements gouvernementaux importants. La nouvelle Direction de l'approvisionnement du secteur public du BRIR administre des programmes de retombées industrielles liés aux grands projets d'approvisionnement du gouvernement, surtout dans le domaine du matériel de défense. A cette fin, elle établit les objectifs concernant les retombées industrielles et régionales, évalue et classe les soumissions des entrepreneurs, négocie le contenu canadien et les retombées, et administre le programme des retombées industrielles une fois les contrats adjugés afin de s'assurer que les engagements ont été respectés.

L'autre modification importante apportée au mandat du BRIR découle des mesures récentes du gouvernement visant à accroître sa domination au large des côtes et à promouvoir les possibilités en matière d'industrie et d'emploi qui résulteraient de la mise en valeur des ressources off-shore. Ces mesures englobent l'élargissement de la Loi canadienne sur les douanes et la taxe d'accise pour qu'elle s'applique au plateau continental, l'adoption de mesures visant à favoriser la construction de navires, y compris l'adoption de nouveaux tarifs pour les plates-formes de forage et les navires de ravitaillement, ainsi que le projet d'élargissement de la loi sur le commerce ayant trait aux ressources au large des côtes.

Dans le domaine de la promotion des exportations, le Secteur des biens d'équipement et des biens industriels a appuyé la participation du Canada à un certain nombre de salons, de missions et de colloques internationaux d'importance primordiale et a fourni les ressources humaines nécessaires sur place. Ce secteur a en outre coordonné et favorisé la participation de fabricants à des projets d'immobilisation de grande envergure à l'étranger et a répondu à des demandes de renseignements sur les sources d'approvisionnement.

Dans le domaine du transport urbain, ce secteur a joué un rôle de chef de file lorsqu'il a réalisé, par l'entremise d'équipes de projet créées expressément à cette fin, un projet pilote interministériel prévoyant la détermination rapide et le suivi des grands projets d'exportation. De plus, le Secteur des biens d'équipement et des biens industriels a continué de participer activement au programme de développement des marchés d'exportation (PDME) qui a pour objet d'aider les entreprises à trouver et à exploiter de nouveaux créneaux pour leurs produits sur les marchés étrangers. En plus de ses responsabilités

normales, le Secteur des biens d'équipement et des biens industriels s'est vu confier la tâche de créer un fonds spécial dans le cadre du PDME pour la réalisation d'études de faisabilité dans le domaine du transport urbain.

Conformément à son mandat concernant le développement du commerce, le Secteur des biens d'équipement et des biens industriels a amorcé des consultations avec un certain nombre de grandes entreprises en vue d'obtenir du gouvernement le soutien nécessaire à l'essor stratégique de ces entreprises au Canada. Ces consultations ont abouti pendant l'année notamment à la signature d'une entente sur la croissance de l'entreprise conclue avec la société Pratt & Whitney Canada, laquelle prévoit le financement de douze nouveaux programmes de recherche, de développement et d'accroissement de la productivité. Ces programmes fourniront de l'emploi à quelque 6 000 personnes dans le domaine de la haute technologie et permettront de réaliser des ventes supplémentaires de 20 milliards de dollars.

Le secteur est aussi intervenu dans le projet de construction par la société Bell Helicopter d'une usine de fabrication de biréacteurs légers à Mirabel, au Québec. La société Pratt & Whitney Canada consacra 252 millions de dollars à la conception d'une famille de nouveaux moteurs pour les hélicoptères qui seront fabriqués au Canada par la société Bell. Le projet de la société Bell et ceux de la société Pratt & Whitney Canada permettront de créer 3 775 emplois en moyenne chaque année dans ce secteur de haute technologie et de réaliser des ventes de 9,9 milliards de dollars au cours des vingt prochaines années.

Un protocole d'entente a aussi été signé avec la société Messerschmitt-Bölkow Blohm GmbH (MBB) de la République fédérale allemande prévoyant l'affectation de 72,6 millions de dollars à la mise au point et à la fabrication au Canada de biréacteurs légers. Ces hélicoptères seront construits à Fort Érié, en Ontario, dans le cadre d'un projet conjoint avec la société Fleet Industries. Au cours d'une période de vingt ans, le projet devrait susciter des ventes d'environ 1,3 milliard de dollars et amener la création de quelque 760 emplois permanents.

Le Secteur des biens d'équipement et des biens industriels a en outre dirigé une série de discussions avec Transports Canada, VIA Rail, la société Bombardier, la Société de développement du transport urbain, la Société Ontario Northland Railways ainsi que le gouvernement ontarien en vue de créer deux nouveaux programmes de conception de matériel ferroviaire pour les trains de passagers.

Le secteur est également responsable du programme de productivité de l'industrie du matériel de défense (PPIMD), du programme d'aide aux constructeurs de navires (PACN), ainsi que du programme de la machinerie.

Le PPIMD, qui a pour objet de fournir l'aide financière nécessaire à la recherche et au développement, à la détermination des sources d'approvisionnement et à la modernisation des usines dans les divers secteurs de l'industrie de la défense, a continué de jouer un rôle important puisque l'aide offerte a totalisé quelque 144 millions de dollars. Quant à l'aide accordée dans le cadre du PACN, elle s'est élevée à 77,4 millions de dollars pour l'année et, en raison de l'élimination des subventions à la construction de navires, des lignes directrices et un règlement nouveaux ont dû être rédigés.

Le programme de la machinerie prévoit des subventions pour le développement industriel de manière à inciter les fabricants de machinerie à tirer le plus grand parti possible des dispositions tarifaires, d'une part, et, d'autre part, à aider les utilisateurs de machinerie à faire l'acquisition de matériel de production perfectionné au meilleur coût possible en offrant des remises de droits sur les pièces d'équipement qui ne sont pas fabriquées au Canada.

En 1983-1984, 14 200 demandes de remise de droits de douane ont été présentées dans le cadre du programme. Pendant cette période, environ 250 entreprises ont bénéficié de remises qui ont représenté des économies nettes d'environ 370 millions de dollars pour les utilisateurs de machinerie dans toutes les industries. Ces remises de droits de douane ont permis d'accroître la production canadienne de 1,2 milliard de dollars et de créer quelque 15 000 nouveaux emplois directs. En 1983-1984, le programme de la machinerie a aidé 22 entreprises à élargir leur gamme de produits fabriqués au Canada. On a en effet commencé à fabriquer 21 nouvelles séries de produits jusqu'alors importés, ce qui a permis au secteur manufacturier d'augmenter son chiffre d'affaires de 27 millions de dollars dès la première année et de créer plus de 200 nouveaux emplois.

Le 19 mai 1983, le Groupe de travail sur l'industrie de l'automobile présentait son rapport au ministre Lumley. Le 15 août 1983, le ministre y réagissait pour la première fois en acceptant un certain nombre de recommandations liées au perfectionnement des ressources humaines, aux

programmes du gouvernement et au soutien qu'il accorde à la planification du développement technologique et industriel de l'industrie de l'automobile.

La recommandation du groupe de travail prévoyant la perception de la taxe de vente fédérale sur le prix de gros des voitures de manière à éliminer les avantages fiscaux qui favorisaient autrefois l'importation de voitures a été adoptée dans le budget du 15 février.

Par suite des travaux du groupe de travail, le budget du programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre pour l'exercice 1983-1984 a été majoré de 15 millions de dollars, ce qui a eu pour effet de porter à 40 millions de dollars le fonds particulier du programme pour les pièces d'automobile. De concert avec l'industrie et les provinces intéressées, le MEIR est en train d'effectuer une étude complète de l'industrie des pièces d'automobile et d'établir une stratégie de portée générale touchant ce secteur. En ce qui concerne les ressources humaines, des programmes de formation et de recyclage sont actuellement offerts aux travailleurs de l'automobile par la CEIC de concert avec l'industrie et le Syndicat des travailleurs unis de l'automobile dans le cadre d'ententes sur les services consultatifs de la main-d'œuvre. La CEIC et l'industrie effectuent aussi conjointement une étude sur les ressources humaines qui porte sur les tendances de l'offre et de la demande de main-d'œuvre.

BIENS DE CONSOMMATION, SERVICES ET TRANSFORMATION DES RICHESSES NATURELLES

Le Groupe des biens de consommation, des services et de la transformation des richesses naturelles comprend six directions générales :

- la Direction générale des industries de la transformation des richesses naturelles;
- la Direction générale des produits alimentaires et des produits de consommation;
- la Direction générale des industries de services;
- le Bureau de l'adaptation industrielle;

- la Direction générale du développement des marchés;
- la Direction générale de la planification et de l'analyse des politiques.

Pendant l'année 1983-1984, le groupe a poursuivi sa lourde tâche consistant à appuyer l'industrie et d'autres ministères, ainsi que les bureaux régionaux du MEIR dans la mise en œuvre des programmes subventionnés. Il a en outre exécuté plusieurs activités importantes, dont la mise au point et le lancement du nouveau programme des Prix d'excellence du Canada en productivité, innovation et design, d'une durée de cinq ans.

Dans le domaine de l'adaptation, le groupe a commencé à définir le rôle futur du ministère. Plus récemment encore, il a participé activement aux efforts déployés par divers ministères en vue de restructurer les pêches de l'Atlantique et de mettre au point un programme qui succéderait au PAAIM. Il a évalué les aspects techniques et commerciaux des demandes émanant des entreprises du textile, du vêtement et de la chaussure pour le compte de l'Office canadien pour le renouveau industriel (OCR1) et préparé des séances d'information sur des cas individuels et des questions de principe à l'intention des représentants du ministère au sein de l'OCR1.

Sur le plan de l'innovation, un rapport sur l'état de la biotechnologie à l'échelle nationale et internationale est presque terminé. Il y sera question d'éventuels grands projets dans ce secteur. Enfin, le groupe a organisé des colloques industriels spéciaux portant sur l'innovation et la mise au point de produits dans le secteur laitier et dans celui des pêches.

Au cours de l'année à l'étude, le groupe a pris part aux travaux de plusieurs groupes de travail ministériels et de comités consultatifs, dont le Groupe de travail sur l'industrie de la pétrochimie qui a présenté son rapport au gouvernement en février 1983. Le Comité consultatif de l'industrie forestière (CCIF), pour sa part, a soumis, en août 1983, un rapport provisoire sur les problèmes actuels de l'industrie auquel le gouvernement a répondu en février 1984. Un Groupe de travail sur les produits forestiers a également été formé au sein du ministère en vue d'examiner en profondeur les principaux segments de l'industrie. Il doit terminer ses travaux au début du prochain exercice financier. En outre, au cours de 1983-1984, le gouvernement a préparé des réponses aux rapports de deux groupes de travail qui ont étudié des

sous-secteurs de l'industrie des services (le commerce de distribution et les services d'ingénieurs-conseils), et le groupe a réuni la documentation de base nécessaire à la création d'un comité consultatif permanent du commerce de distribution. Enfin, un Groupe de travail sur les secteurs du textile et du vêtement a été officiellement formé en février 1984.

Des mesures ont été prises afin d'améliorer la qualité du dialogue avec les grandes sociétés faisant partie des secteurs du groupe et afin d'accroître la compréhension de leurs plans stratégiques comme prélude à l'élaboration éventuelle de protocoles d'entente entre le ministère et les entreprises. A cet égard, les hauts fonctionnaires ont amorcé des pourparlers avec un certain nombre de sociétés.

Dans le domaine de la politique, des travaux préliminaires ont été entrepris concernant l'élaboration d'un cadre de politique stratégique pour les industries de services et la détermination des sous-secteurs de l'industrie des services susceptibles d'être désignés aux fins du PDIR. Le groupe a également tracé l'esquisse de divers secteurs : meubles de maison, brasseries, équipement de hockey, affinage des métaux précieux, conditionnement de la viande, articles de loisirs, formules commerciales, piscines et ustensiles de cuisine. Une étude du secteur sidérurgique a également été entreprise, ainsi d'ailleurs qu'une étude interministérielle sur les fonderies de métaux non ferreux dont le but était d'examiner les besoins de l'industrie en matière de modernisation. Sur une autre scène interministérielle, le groupe a pris une part active dans les travaux d'un comité chargé de passer en revue la disposition de la Loi canadienne sur les brevets relative à la licence obligatoire et ont consulté les provinces et l'industrie privée sur les répercussions des diverses options en matière de politique. Il a participé, au nom du ministère, aux travaux du Groupe d'étude des exportations d'uranium et a fourni les données nécessaires à l'examen de la politique d'exportation d'uranium.

Pour ce qui est de la commercialisation au pays, un nouveau programme de marketing du genre "Magasinsons à la canadienne" dont l'élément essentiel est la participation du secteur privé a été mis sur pied. Cette politique a été élargie de façon à englober non seulement le marché de consommation, mais également les marchés industriels et institutionnels.

Sur le plan international, le groupe a prêté son appui à l'industrie canadienne des produits du bois et au ministère des Affaires extérieures à propos d'une enquête menée par les États-Unis concernant les mesures de compensation réclamée par l'industrie. Il a donné des conseils et accordé son appui pour d'autres questions liées au commerce, dont la limitation des importations d'acier décrétée par les États-Unis, les propositions relatives à la libéralisation, par secteur, du commerce bilatéral entre le Canada et les États-Unis, le contingentement du papier journal dans les pays de la CEE, ainsi que les politiques d'importation et les mesures frontalières touchant les secteurs du textile, du vêtement et de la chaussure. Le groupe a continué d'administrer le programme coopératif d'expansion des marchés d'outre-mer en Colombie-Britannique et des négociations ont été entamées avec les provinces et les associations industrielles en vue d'étendre si possible le programme à l'est des Rocheuses.

Dans le domaine de la coopération industrielle, le groupe a participé aux réunions du Sous-comité de la coopération industrielle Canada-CEE et du Comité économique mixte Canada-Japon, dont le Canada fut le pays d'accueil. Le groupe s'est acquitté de la tâche d'assurer le suivi de ces réunions et d'évaluer les possibilités de coopération industrielle avec la France, la Chine, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Au cours de l'année, le groupe a répondu à plus de 1 100 demandes émanant de l'Agence d'examen de l'investissement étranger et traité près de 400 demandes reçues au titre du programme de développement des marchés d'exportation et 300 demandes relatives au tarif douanier. Les spécialistes des secteurs industriels du groupe ont participé aux 50 foires commerciales, missions et colloques, ou davantage, qu'ils avaient organisés au Canada et à l'étranger en vue d'aider les entreprises canadiennes à pénétrer davantage les marchés étrangers.

L A P O L I T I Q U E

En 1983-1984, les fonctions de la Direction de la politique ont été réorganisées de sorte que cette dernière est désormais responsable de l'élaboration et de la coordination des politiques au sein du ministère. Grâce à son Comité de la

politique, la direction est le point central du ministère pour les questions associées au commerce extérieur. Elle effectue des analyses économiques et des recherches sur les politiques stratégiques, et recueille des renseignements à l'intention du ministère. Elle dirige le processus de planification stratégique et, par l'intermédiaire du Bureau du conseiller en politiques (entreprises et syndicats), favorise l'instauration d'un climat de collaboration avec le secteur privé. La direction a été choisie pour fournir des services de secrétariat au Comité de la politique établi au début de 1984. Le Bureau du conseiller en politiques, relations avec les entreprises et les syndicats, constitue le lien principal du ministère avec les organismes représentant le secteur privé et veille à ce que leurs opinions soient dûment considérées. Le Secrétariat à la petite entreprise a été fusionné avec l'ancienne Direction générale des projets régionaux et industriels et des investissements de l'État pour donner naissance à la Direction générale des petites entreprises et des projets spéciaux.

L'ÉLABORATION DES POLITIQUES ET LES CONSULTATIONS INTERMINISTÉRIELLES

En plus d'appuyer le Comité de la politique, la direction a lancé plusieurs grands projets d'élaboration des politiques touchant notamment l'investissement, l'aide à l'industrie, le développement régional, les relations fédérales-provinciales dans le domaine du développement industriel et les relations économiques canado-américaines. Quand ce sont d'autres ministères qui jouent le rôle de premier plan, ces initiatives exigent la plupart du temps des discussions interministérielles.

On en est venu à un accord avec le ministère des Affaires extérieures concernant un système de repérage de fournisseurs afin de favoriser l'exploitation des possibilités du commerce extérieur. Un protocole d'entente a été rédigé concernant le détachement de personnel entre le MEIR et le ministère des Affaires extérieures, car une étroite collaboration et un partage des connaissances commerciales s'imposaient. A d'autres égards, la Direction de la politique a contribué à l'établissement du Centre canadien du marché du travail et de la productivité. Le centre, dont les membres du conseil d'administration viennent des milieux d'affaires et du travail, étudiera les questions de l'accroissement de la productivité, des besoins du

marché du travail et de la croissance de l'emploi au Canada, qui revêtent toutes une importance cruciale.

LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

La Direction de la politique a participé à plusieurs importantes initiatives au cours de l'année, dont la préparation de l'Orientation Intégrée du MEIR qui expose les grandes hypothèses et priorités du ministère en matière de planification pour la période comprise entre 1984-1985 et 1988-1989. Dans le cadre de ses responsabilités au chapitre de la planification stratégique, la direction a coordonné l'élaboration des énoncés des priorités sectorielles et des cadres de développement industriel régional (CDIR). Ces derniers, qui sont rédigés par les bureaux régionaux, offrent un aperçu du contexte économique régional de chaque province et territoire, des possibilités et des obstacles sur le plan du développement industriel et de l'orientation stratégique à moyen terme. Enfin, la direction a également préparé l'Aperçu de la stratégie annuelle du MEIR qui a été soumis au ministre et au président du CCDER.

L'ANALYSE ÉCONOMIQUE ET LES RENSEIGNEMENTS

Deux fois par année, la Direction de la politique procède à l'Enquête sur les intentions d'investissement et publie régulièrement des rapports d'analyse des résultats. L'enquête porte sur près de 300 grandes sociétés de toutes les régions du pays et étudie les changements qui surviennent dans les dépenses prévues, ainsi que les facteurs susceptibles d'en expliquer la cause. Dans le cadre du cycle de planification stratégique annuelle, la Direction de la politique prépare, en se fondant sur le Modèle économétrique canadien pour l'analyse structurelle (MECAS), un aperçu économique à moyen terme mettant un accent spécial sur les dimensions sectorielles et régionales. Elle fournit également des renseignements économiques et des services statistiques et effectue diverses analyses économiques et simulations à l'appui d'activités et de fonctions ministérielles tant à l'administration centrale que dans les régions. La Direction de la politique est en outre le dépositaire de l'Indice du développement à partir duquel sont déterminés les niveaux de l'aide offerte aux termes du PDIR. Une méthode de désignation des régions au premier palier spécial a été mise au point afin que toute détérioration soudaine et marquée de la conjoncture économique dans ces régions soit prise en considération.

PETITE ENTREPRISE ET PROJETS SPÉCIAUX

La Direction générale de la petite entreprise et des projets spéciaux a été créée au cours de l'exercice financier par le fusionnement de deux anciennes divisions ministérielles, à savoir le Secrétariat à la petite entreprise et la Direction générale des projets régionaux et industriels et des investissements de l'État. La nouvelle direction générale compte six directions :

- Secrétariat à la petite entreprise
- Projets spéciaux
- Projets de développement
- Projets d'investissement
- Projets d'adaptation
- Investissements de l'État

LE SECRÉTARIAT À LA PETITE ENTREPRISE

Au nombre des tâches du Secrétariat à la petite entreprise, citons l'élaboration et la coordination de politiques destinées à améliorer l'esprit d'entreprise et le climat dans lequel évoluent les petites entreprises, l'établissement de lignes de communication qui soient plus efficaces et le renforcement du rôle de défenseur du ministère auprès des petites entreprises.

En 1983-1984, le secrétariat a étudié des questions portant sur la petite entreprise et a fourni renseignements et conseils aux autres ministères dont les activités touchent celle-ci. Avec l'aide de conseillers, on a mené des études concernant le coût des transactions effectuées par les petites entreprises, les contributions indirectes affectées aux exportations et les performances des divers secteurs manufacturiers canadiens, eu égard à la taille des entreprises. Ces études ont été dépouillées et distribuées aux petites entreprises.

Le Comité consultatif de la petite entreprise (CCPE), qui regroupe 24 membres représentant des entreprises, des universitaires, des organismes et des institutions financières, et qui relève du ministre d'État (Petite entreprise), s'est réuni six fois pour étudier des questions d'actualité qui touchent la petite et moyenne entreprise.

Le secrétariat a également publié un rapport statistique sur la petite entreprise, ainsi qu'un bulletin trimestriel intitulé le Monde de la petite entreprise.

En plus de répondre à plus de 3 200 demandes prioritaires de renseignements sur la petite et moyenne entreprise en 1983-1984, le secrétariat a assuré la mise en œuvre du programme d'excellence dans la gestion de la petite entreprise (PEGPE), lequel a permis de financer 63 bourses de travail, neuf projets de recherche et la mise sur pied de dix cours.

PROJETS SPÉCIAUX; PROJETS DE DÉVELOPPEMENT; PROJETS D'INVESTISSEMENT; PROJETS D'ADAPTATION

Ces directions sont chargées de l'analyse et de la négociation des projets industriels les plus délicats et les plus complexes requérant une aide du ministère, ainsi que des prêts et des garanties de prêt.

Ce n'est qu'exceptionnellement que les projets sont confiés à la direction générale intéressée par les cadres supérieurs du ministère, car l'expérience a prouvé que les dossiers importants ou délicats peuvent profiter d'une concentration de l'expérience en matière d'analyse qui n'existe pas toujours au sein d'organisations axiales. Le personnel de la direction générale compte donc un grand nombre de spécialistes de l'analyse des questions stratégiques, financières, économiques et commerciales.

En 1983-1984, ces directions ont étudié quelque 18 grands projets comportant une aide éventuelle du gouvernement de l'ordre de 3 milliards de dollars et pouvant avoir une incidence sur l'emploi dans toutes les régions du Canada.

Les plus importants travaux ont porté sur la Pratt & Whitney Canada Inc., la Bell Helicopter et sur les mines de charbon de la Donkin-Morien, alors que d'autres avaient trait aux sociétés de Havilland, Canadair, Maislin et White Farm. Certains de ces travaux se poursuivront au cours de l'an prochain.

INVESTISSEMENTS DE L'ÉTAT

La Direction des investissements de l'État a été mise sur pied pour aider le ministre à s'acquitter de ses responsabilités relativement aux sociétés d'État. Elle assure également la coordination des relations ministérielles avec ces sociétés, en plus de surveiller leur fonctionnement, leurs stratégies et leurs plans d'affaires.

En 1983-1984, cette direction a assuré le bon fonctionnement de la BFD, de la SDCB, de la SBEL, de la CDIC et de la SEE. Bien qu'elles relevaient également d'autres ministres, la CDIC et la SEE

étaient considérées comme des éléments importants de la politique industrielle et du développement industriel et régional. La direction a également coordonné la prestation de conseils au ministre et aux sous-ministres sur le fonctionnement de ces sociétés.

Quant à la BFD, à la SDCB et à la SBEL, qui relèvent du ministre, il leur a fallu établir de nouveaux rapports afin d'accroître les pouvoirs, l'imputabilité et la direction du ministère. En plus d'assurer la prestation de conseils sur des questions d'ordre opérationnel et financier, la direction a entrepris plusieurs nouvelles initiatives qui se prolongeront au cours du prochain exercice. De ce nombre, citons la mise en œuvre de nouveaux programmes et la reformulation du mandat de la BFD et de la SBEL, l'examen approfondi des activités de la SDCB et l'étude d'importantes possibilités d'expansion.

LE GROUPE DE L'ÉLABORATION DES PROGRAMMES ET DES OPÉRATIONS

Le Groupe de l'élaboration des programmes et des opérations est chargé d'assurer le soutien des opérations de gestion et d'élaboration des systèmes et des politiques liées aux principaux programmes industriels subventionnés du ministère. Elle voit également à l'application de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, laquelle assure l'octroi de prêts garantis aux petites entreprises par des prêteurs désignés du secteur privé.

Voici un résumé des activités entreprises par le ministère en 1983-1984 dans le cadre de ses principaux programmes.

Le programme de développement industriel et régional

Le programme de développement industriel et régional (PDIR) vise à promouvoir le développement industriel et régional en appuyant les initiatives du secteur privé qui sont axées sur les projets, les industries et les techniques offrant les plus grandes possibilités de revenu, de croissance soutenue et de compétitivité sur la scène internationale.

Le PDIR est un nouveau programme dont l'établissement a coïncidé avec le fusionnement des ministères de l'Industrie et du Commerce (MIC) et de l'Expansion économique régionale (MEER) pour créer le MEIR. Le PDIR regroupe d'ailleurs un certain nombre de programmes qui relevaient de l'un ou l'autre des anciens ministères. L'entrée

en vigueur du PDIR remonte à juillet 1983. Au 31 mars 1984, 381 offres d'aide totalisant 82,6 millions de dollars avaient été acceptées. Les projets ainsi financés devraient permettre le maintien ou la création de 8 688 emplois.

En ce qui a trait aux éléments du programme, les projets de modernisation et d'agrandissement ont accaparé quelque 39 % de l'aide accordée en vertu du PDIR pendant la période en cause, suivis de ceux liés au contexte du développement industriel (22 %), des projets d'innovation (19 %) et des projets d'établissement de nouvelles installations (15 %). Le tableau suivant illustre la répartition par région de l'aide accordée en 1983-1984 dans le cadre du PDIR.

Tableau 1

Offres acceptées en vertu du PDIR - Nombre et montants estimatifs de l'aide financière depuis le début du programme au 31 mars 1984, par province et territoire

	Nombre d'offres acceptées	Montant approximatif de l'aide (en millions de dollars)
Terre-Neuve	19	1,6
Île-du-Prince-Édouard	19	0,8
Nouvelle-Écosse	20	2,5
Nouveau-Brunswick	54	5,8
Québec	103	16,5
Ontario	86	29,2
Manitoba	23	10,0
Saskatchewan	8	0,4
Alberta	21	2,8
Colombie-Britannique	25	12,9
Yukon et T. N.-O.	3	0,1
Total	381	82,6

Le tableau 2 fournit une ventilation des données sur le PDIR selon les principaux secteurs industriels. On y constate que les secteurs des aliments (61 offres acceptées), du bois, de la machinerie et des produits électriques et électroniques sont les plus importants. Pour ce qui est du montant de l'aide, le secteur de la

machinerie vient en tête avec 15,5 millions de dollars, suivi de celui des industries de la construction lourde et industrielle.

Tableau 2

Offres acceptées en vertu du PDIR - Nombre et montants estimatifs de l'aide financière depuis le début du programme jusqu'au 31 mars 1984, par grand secteur industriel

Grand secteur industriel	Nombre d'offres acceptées	Montant approximatif de l'aide (en milliers de dollars)
Aliments	61	5 227
Bolssons	4	244
Produits en caoutchouc	3	173
Produits en matière plastique	17	2 456
Produits en cuir	1	77
Industries textiles de première transformation	1	100
Produits textiles	1	358
Bois	42	6 608
Mobilier et installations fixes	19	1 857
Produits du papier	9	8 772
Imprimerie et édition	2	52
Première transformation des métaux	9	4 267
Produits de fabrication métallique	30	5 949
Machinerie	39	15 476
Matériel de transport	15	1 111
Produits électriques et électroniques	37	4 387
Produits minéraux non métalliques	12	797
Produits raffinés du pétrole et du charbon	1	17
Produits chimiques	23	2 983
Autres industries manufacturières	16	1 582
Industries de la construction lourde et industrielle	3	11 000
Tourisme	12	326
Autres	24	8 818
Total	381	82 587

La mise sur pied du nouveau PDIR a nécessité la combinaison des éléments de plusieurs programmes d'aide financière du MIC et du MEER qui étaient autrefois administrés séparément. Voici les principaux programmes regroupés sous le nouveau PDIR :

- le programme d'expansion des entreprises (PEE);
- l'aide à l'accroissement de la productivité au moyen de techniques (AAPT);
- le programme coopératif d'expansion des marchés d'outre-mer (PCEMO);
- le programme d'aide aux établissements d'enseignement (PAEE);
- le programme sur les subventions au développement régional (PSDR);
- le programme de la zone spéciale de Montréal (PZSM).

Voici un résumé des activités entreprises en 1983-1984 dans le cadre du PEE, de la LSPDR, du PCEMO et du PAEE avant que ces programmes ne soient regroupés sous le PDIR.

Le programme d'expansion des entreprises (PEE)

Le PEE visait à aider les entreprises des secteurs de la fabrication et de la transformation à accroître leur rentabilité et leur compétitivité à l'échelle internationale. Il prévoyait le financement du partage des coûts ou, en dernier ressort, l'assurance de prêts à terme. Entre avril et septembre 1983, après quoi le PEE a été intégré au PDIR, 382 projets d'innovation ont reçu une aide totalisant 70,1 millions de dollars (voir tableau 3). De ce nombre, les deux cinquièmes visaient le secteur des produits électriques et électroniques et un autre cinquième, celui de la machinerie (voir tableau 4). Les prévisions concernant les projets d'innovation entrepris dans le cadre du PEE font état de ventes de 9,5 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années et de la création ou du maintien de 6 175 emplois.

Parmi les 382 projets d'innovation du PEE, 107 découlaient de l'aide à l'accroissement de la productivité au moyen de techniques (AAPT) et avaient reçu 5,6 millions de dollars. L'AAPT vise à accroître la productivité de l'industrie canadienne en favorisant l'utilisation de nouvelles techniques de production et de conception et de nouveaux procédés basés sur l'électronique, de même que le recours à la micro-électronique afin d'améliorer la qualité des produits et d'en créer de nouveaux.

Tableau 3

Projets d'innovation autorisés en vertu du programme d'expansion des entreprises, par province et territoire, en 1983-1984

	Nombre de projets	Montant (en millions de dollars)
Terre-Neuve	3	0,2
Ile-du-Prince-Édouard	10	0,8
Nouvelle-Écosse	8	1,8
Nouveau-Brunswick	7	0,1
Québec	164	17,9
Ontario	106	33,4
Manitoba	33	2,0
Saskatchewan	13	1,6
Alberta	22	3,9
Colombie-Britannique	16	8,4
Yukon et T. N.-O.	-	-
Total	382	70,1

Tableau 4

**Projets d'innovation autorisés dans le cadre du
programme d'expansion des entreprises, par
secteur industriel**

Secteur industriel	Nombre de projets	Montant (en milliers de dollars)
Mines	1	61
Aliments	18	1 495
Produits en caoutchouc	12	711
Chaussures	1	5
Bols	8	139
Mobilier et installations fixes	10	618
Produits du papier	2	27
Métaux primaires (ferreux)	3	43
Métaux primaires (non ferreux)	2	25
Produits de fabrication métallique	15	1 370
Machinerie	74	19 188
Avions et pièces	1	150
Autre matériel de transport	25	10 141
Produits électriques et électroniques	158	29 692
Produits minéraux	3	569
Produits raffinés du pétrole	1	14
Produits pharmaceutiques	4	277
Autres produits chimiques	9	1 079
Instruments scientifiques	14	3 388
Autres produits manufacturés	20	1 107
Autres produits non manufacturés	1	15
Total	382	70 114

Toujours entre avril et septembre 1983, 24 projets d'adaptation dans le cadre du PEE ont reçu des garanties de prêts totalisant 15,9 millions de dollars. Cette aide devrait permettre la création ou le maintien de quelque 1 114 emplois au cours des cinq prochaines années.

La moitié des 15,9 millions de dollars fournis a été affectée à deux projets dans le secteur des produits du bois et à un autre dans celui des métaux primaires non ferreux.

Tableau 5

**Garanties de prêts autorisées
en vertu du programme d'expansion
des entreprises,
par province et territoire, 1983-1984**

	Nombre de projets	Montant (en millions de dollars)
Terre-Neuve	-	-
Île-du-Prince-Édouard	-	-
Nouvelle-Écosse	2	0,9
Nouveau-Brunswick	2	0,9
Québec	4	6,0
Ontario	10	5,5
Manitoba	4	1,7
Saskatchewan	-	-
Alberta	-	-
Colombie-Britannique	2	0,9
Yukon et T. N.-O.	-	-
Total	24	15,9

Le programme de subventions au développement régional

Le programme de subventions au développement régional (PSRD) visait à favoriser la création d'emplois et l'investissement dans les régions à faible croissance du pays. Il prévoyait l'octroi d'une aide financière sous forme de subventions et de garanties de prêts aux entreprises et à l'industrie afin de leur permettre de construire, d'agrandir ou de moderniser des installations dans certaines régions désignées du pays.

Comme nous l'avons dit plus tôt, le PSRD a été incorporé au PDIR. En revanche, la Loi sur les subventions au développement régional ne sera abrogée que le 31 décembre 1984. Il a donc été possible de financer en vertu du PSRD les projets soumis après la création du PDIR, en juillet 1983, pourvu que la production commerciale commence avant le 31 décembre 1984.

Comme le démontre le tableau 6, 420 offres d'aide totalisant 70,9 millions de dollars ont été acceptées en 1983-1984. Les projets ainsi financés devraient amener la création de quelque 6 396 emplois directs et susciter des investissements du secteur privé de l'ordre de 29,1 millions de dollars.

Tableau 6

Nombre net d'offres acceptées en vertu du programme de subventions au développement régional, par province et territoire, 1983-1984

	Nombre net d'offres acceptées	Montant approximatif de la subvention (en millions de dollars)
Terre-Neuve	6	0,5
Île-du-Prince-Édouard	18	2,1
Nouvelle-Écosse	26	4,0
Nouveau-Brunswick	13	2,7
Québec	254	40,4
Ontario	22	10,3
Manitoba	54	4,7
Saskatchewan	19	4,4
Alberta	2	0,1
Colombie-Britannique	5	1,6
Yukon et T. N.-0.	<u>1</u>	<u>1,1</u>
Total	420	70,9

Le tableau 7 présente les données sur le PSDR selon les secteurs de l'industrie. Il en ressort que les principaux secteurs sont ceux des produits du bois, des aliments, des produits de fabrication métallique, du matériel de transport, des produits électriques et électroniques et des produits chimiques.

Tableau 7

Nombre net d'offres acceptées en vertu du programme de subventions au développement régional, par secteur industriel, 1983-1984

Secteur industriel	Nombre net d'offres acceptées	Montant approximatif de la subvention (en milliers de dollars)
Aliments	64	1 160
Produits en caoutchouc	6	217
Produits en matière plastique	20	3 794
Produits en cuir et produits connexes	2	118
Industries textiles de première transformation	-	-
Produits textiles	2	379
Vêtements	-	-
Bois	71	15 258
Mobilier et installations fixes	12	542
Produits du papier et produits connexes	6	720
Imprimerie et édition	16	1 046
Première transformation des métaux	12	2 303
Produits de fabrication métallique	53	6 958
Machinerie	30	3 623
Matériel de transport	23	8 224
Produits électriques et électroniques	23	5 382
Produits minéraux non métalliques	13	1 849
Produits raffinés du pétrole	3	321
Produits chimiques	21	10 128
Autres produits manufacturés	23	3 704
Autres produits non manufacturés	<u>20</u>	<u>1 193</u>
Total	420	70 919

L'un des éléments du PSDR était le programme de la zone spéciale de Montréal (PZSM), qui visait à favoriser l'établissement, l'expansion et la modernisation de certaines industries des secteurs de la fabrication et de la transformation, ainsi que le transfert de la technologie et les activités de recherche et de développement industriels à Montréal et dans les environs. Ce programme a pris fin avec la création du PDIR. Du nombre net d'offres acceptées au Québec selon le tableau 6, 80 l'ont été en vertu du PZSM, pour un montant total de 20 millions de dollars.

Un projet a reçu une garantie de prêt de 500 000 \$ en vertu du PSDR en 1983-1984.

Le programme d'aide aux établissements d'enseignement

Le programme d'aide aux établissements d'enseignement (PAEE) a visé essentiellement à fournir de l'aide financière aux établissements sans but lucratif pour qu'ils puissent mettre sur pied et offrir des services spécialisés à l'industrie et aux particuliers dans le cadre de cours qui ont favorisé indirectement le développement industriel au Canada.

Le programme a prévu également l'octroi de fonds afin de constituer des bourses d'études en gestion ou dans des domaines techniques ou de financer la cueillette de renseignements destinés à appuyer l'élaboration de politiques industrielles.

En 1983-1984, 118 projets ont reçu un total de 793 594 \$ aux termes du PAEE. La majeure partie de cette somme (637 614 \$) a été versée à des institutions sans but lucratif, soit à des centres de recherche universitaires. Le reste a surtout été distribué à des particuliers sous forme de bourses.

Le programme coopératif d'expansion des marchés d'outre-mer

Le programme coopératif d'expansion des marchés d'outre-mer (PCEMO) fut l'un des premiers à être incorporés au PDIR. Ce programme visait, en premier lieu, à stimuler la croissance et le développement intégrés de l'industrie des produits du bois en Colombie-Britannique, notamment dans les régions du nord et du centre, en mettant l'accent sur les produits manufacturés de cette industrie et, en second lieu, à faire mieux connaître et accepter les normes, les méthodes de construction et la capacité de production de

l'industrie canadienne des produits du bois dans le cadre des codes du bâtiment des normes de construction des pays étrangers et auprès de l'industrie locale.

En 1983-1984, on a versé un total de 1,9 million de dollars en vertu du PCEMO.

Outre le PDIR et les programmes qui y ont été intégrés, le ministère offre d'autres programmes d'aide qui continuent d'être gérés séparément. Voici un résumé des activités entreprises dans le cadre de ces derniers.

Le programme de subventions aux petites entreprises

Le programme de subventions aux petites entreprises, créé en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, offre des prêts à terme aux petites entreprises pour financer une vaste gamme de projets d'investissement. Les prêts, qui sont garantis par le gouvernement fédéral, sont assujettis à un taux d'intérêt maximal égal au taux préférentiel des banques à charte, plus un pour cent. La durée maximale des prêts est de dix ans.

En 1983-1984, on a consenti 28 511 prêts totalisant 776 millions de dollars (voir tableau 8). Les créances payées pour la même période se chiffrent à 25,4 millions de dollars.

Tableau 8

Prêts accordés en vertu de la Loi
sur les prêts aux petites entreprises,
par province et territoire, 1983-1984

	Nombre de prêts	Montant (en millions de dollars)
Terre-Neuve	402	10,8
Île-du-Prince-Édouard	113	2,7
Nouvelle-Écosse	556	14,3
Nouveau-Brunswick	773	24,1
Québec	11 067	298,9
Ontario	5 984	171,2
Manitoba	817	22,1
Saskatchewan	1 507	41,7
Alberta	2 166	57,5
Colombie-Britannique	5 010	129,8
Yukon	78	1,8
Territoires du Nord-Ouest	38	1,1
Total	28 511	776,0

Le tableau 9 indique la répartition des 28 511 prêts accordés en 1983-1984 en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises selon le secteur d'activité. On constate que le secteur des services a été le principal bénéficiaire, suivi de ceux du commerce de détail, de la fabrication et des transports.

Tableau 9

Prêts consentis en vertu de la Loi
sur les prêts aux petites entreprises,
selon le secteur d'activité, 1983-1984

Secteur d'activité	Nombre de prêts	Montant (en millions de dollars)
Commerce de gros	1 140	25,6
Commerce de détail	6 928	201,8
Construction	2 794	70,6
Fabrication	2 908	82,3
Services	11 376	309,6
Transports	3 051	79,1
Communications	314	7,0
TOTAL	28 511	776,0

Les subventions aux investissements des petites entreprises (SIPE)

Ce programme, dont la mise en œuvre a été annoncée dans le budget du 28 juin 1982, vise à fournir une aide financière temporaire aux petites entreprises, ainsi qu'aux agriculteurs et aux pêcheurs constitués en société ou non, afin de les inciter à financer :

- 1) l'achat, après le 28 juin 1982 et avant le 31 mars 1983, de nouveaux biens dépréciables à des fins commerciales au Canada;
- 2) des travaux de recherche scientifique entrepris après le 28 juin 1982 et avant le 31 mars 1983.

L'aide prend la forme d'une subvention mensuelle pouvant s'élever à 4 % par année sur les emprunts non remboursés et ce, pendant deux ans à compter de la date d'octroi du prêt qu'une petite entreprise admissible a contracté avec une institution financière, conformément aux pratiques commerciales courantes.

Le prêt admissible consenti à une petite entreprise admissible ou à un groupe d'entreprises connexes devait être d'au moins 10 000 \$ et d'au plus 500 000 \$.

Au total, 5 742 requérants de toutes les régions du pays se sont partagé 358 145 060 \$ et ont

réinvesti cette somme au cours de la période admissible, soit après le 28 juin 1982 et avant le 1^{er} avril 1983.

Vu la baisse rapide des taux d'intérêt après le 28 juin 1982, la moyenne des subventions accordées en vertu du programme a été bien inférieure au plafond de 4 % par année.

En 1983-1984, les subventions accordées en vertu du SIPE ont totalisé près de 4,2 millions de dollars. Comme le démontre le tableau 10, l'Ontario a été la principale bénéficiaire, suivi du Québec.

Tableau 10

Subventions versées en vertu du programme de subventions aux investissements des petites entreprises, par province et territoire, 1983-1984

	Nombre de subventions	Montant (en milliers de dollars)
Terre-Neuve	101	115
Île-du-Prince-Édouard	56	48
Nouvelle-Écosse	133	124
Nouveau-Brunswick	127	105
Québec	1 253	1 049
Ontario	1 686	2 203
Manitoba	372	194
Saskatchewan	1 081	325
Alberta	525	502
Colombie-Britannique	394	464
Yukon et T. N.-O.	14	25
Total	5 742	4 154

Le programme de productivité de l'industrie du matériel de défense

Le programme de productivité de l'industrie du matériel de défense (PPIMD) fournit une aide financière aux fabricants de matériel de défense et de produits connexes destinés à l'exportation, afin de maintenir, voire de relever, la compétence technologique de l'industrie canadienne du matériel de défense et des industries civiles connexes. Le programme relève d'accords internationaux en matière de mise au point et de partage de la production du matériel de défense.

Au total, 155 projets d'une valeur de 74,9 millions de dollars ont été approuvés en 1983-1984 (voir tableau 11). La ventilation par élément de programme indique que 16 projets de R. et D. ont reçu 25,1 millions de dollars, que 79 projets d'établissement de fournisseurs en ont reçu 31,8 millions, que 57 projets d'investissement se sont partagé la somme de 17,6 millions de dollars et que trois études de faisabilité ont reçu 0,4 million de dollars. La plupart des initiatives ont émané d'entreprises manufacturières situées en Ontario et au Québec.

Tableau 11

Projets autorisés en vertu du programme de productivité de l'industrie du matériel de défense, par province et territoire, 1983-1984

	Nombre de prêts	Montant (en millions de dollars)
Terre-Neuve	-	-
Île-du-Prince-Édouard	-	-
Nouvelle-Écosse	3	0,4
Nouveau-Brunswick	-	-
Québec	48	25,4
Ontario	95	32,7
Manitoba	4	1,4
Saskatchewan	-	-
Alberta	-	-
Colombie-Britannique	5	15,0
Yukon et T. N.-O.	-	-
Total	155	74,9

La ventilation par secteur de l'industrie indique que 78 projets totalisant 33,8 millions de dollars relevaient du Secteur du matériel de transport. Quarante-six autres projets du secteur des produits électriques et électroniques se sont partagé à peu près la même somme.

Tableau 12

**Projets autorisés en vertu du
programme de productivité de
l'industrie du matériel de défense,
par grand secteur industriel, 1983-1984**

<u>Grand secteur industriel</u>	<u>Nombre</u>	<u>Montant (en milliers de dollars)</u>
Produits en matière plastique	1	582
Première transformation des métaux	15	1 882
Produits de fabrication métallique	1	83
Machinerie	2	813
Matériel de transport	78	33 784
Produits électriques et électroniques	46	33 926
Produits minéraux non métalliques	3	1 353
Produits chimiques	5	730
Autres produits manufacturés	<u>4</u>	<u>1 769</u>
Total	155	74 922

**Le programme d'aide à l'adaptation de
l'industrie et de la main-d'œuvre**

Dans le cadre d'un programme d'envergure mis en œuvre par le gouvernement en janvier 1981, douze collectivités réparties dans plusieurs régions du pays ont été désignées, au cours des deux derniers exercices financiers, comme étant admissibles aux subventions fédérales visant à réduire le chômage. Ce programme visait à éliminer la détresse des collectivités canadiennes en proie aux bouleversements majeurs et permanents que connaissent les industries et aux licenciements de travailleurs de la région qui y sont reliés. Le programme a été abrogé en mars 1984.

En 1983-1984, 48,8 millions de dollars ont été alloués pour la réalisation de 106 projets (voir tableau 13). Environ 80 % de ces projets étaient réalisés en Ontario, alors que le Québec se partageait la plupart des autres.

Tableau 13

**Projets autorisés en vertu du
programme d'aide à l'adaptation de
l'industrie et de la
la main-d'œuvre, par province et
territoire, 1983-1984**

	<u>Nombre de projets</u>	<u>Montant (en millions de dollars)</u>
Terre-Neuve	-	-
Île-du-Prince-Édouard	-	-
Nouvelle-Écosse	3	1,0
Nouveau-Brunswick	-	-
Québec	17	1,6
Ontario	84	46,0
Manitoba	-	-
Saskatchewan	-	-
Alberta	-	-
Colombie-Britannique	2	0,2
Yukon et T. N.-O.	<u>-</u>	<u>-</u>
Total	106	48,8

Le programme d'aide aux constructeurs de navires

Le programme d'aide aux constructeurs de navires (PACN) accorde de l'aide aux constructeurs de navires établis qui assurent la construction et la conversion de navires aux dimensions minimales exigées. De l'aide est également versée pour la réalisation de projets visant à augmenter la productivité des chantiers navals.

L'an dernier, de l'aide totalisant 42,4 millions de dollars a été accordée pour la réalisation de 48 projets. Vingt-deux projets d'une valeur de 37,3 millions de dollars et 26 autres d'une valeur de 5,1 millions ont reçu des subventions au titre de la construction ou de la conversion de navires et de l'accroissement de la productivité des chantiers respectivement.

La ventilation par secteur industriel indique que la moitié des projets relevaient de ceux du matériel de transport, des produits de fabrication

métallique et de la machinerie. Au nombre des autres secteurs bénéficiaires, citons ceux des produits minéraux non métalliques, des produits de caoutchouc, des produits en matière plastique et de la vente en gros de métaux, de quincaillerie, d'articles de plomberie, de matériel de chauffage et de matériaux de construction.

Tableau 14

**Projets autorisés en vertu du
programme d'aide à l'adaptation de
l'industrie et de la main-d'œuvre,
par grand secteur industriel, 1983-1984**

<u>Grand secteur industriel</u>	<u>Nombre de projets</u>	<u>Montant (en millions de dollars)</u>
Mines	3	956
Aliments	8	1 533
Produits en caoutchouc	2	6 097
Produits en matière plastique	6	2 367
Produits en cuir et produits connexes	2	1 284
Produits textiles	2	260
Bois	3	55
Mobilier et installations fixes	2	79
Produits du papier et produits connexes	1	19
Imprimerie, édition et produits connexes	1	108
Première transformation des métaux	3	251
Produits de fabrication métallique	21	7 063
Machinerie	10	3 305
Matériel de transport	23	11 154
Produits électriques et électroniques	2	200
Produits minéraux non métalliques	3	10 300
Produits chimiques	3	241
Autres produits manufacturés	1	138
Industries de la construction lourde et industrielle	2	121
Véhicules, pièces et accessoires d'automobile - grossistes	2	247
Métaux, quincaillerie, plomberie, matériel de chauffage et matériaux de construction - vente en gros	2	2 723
Machinerie, matériel et accessoires - vente en gros	2	52
Services commerciaux	<u>2</u>	<u>259</u>
Total	106	48 812

LE CONTROLEUR

Le contrôleur fournit des avis objectifs et des services de soutien à la gestion en ce qui concerne l'élaboration de la politique et la direction des programmes. Il est chargé de la conception et de la coordination du processus de planification et de contrôle employé par les gestionnaires du ministère, des services financiers et d'information et des services de soutien à la gestion.

Les fonctions des directions relevant du contrôleur et leurs principales activités sont présentées ci-dessous.

LA DIRECTION DE LA GESTION DES RESSOURCES

La Direction générale est chargée de fournir des avis sur la gestion et l'affectation des ressources aux hauts fonctionnaires et aux autres centres de responsabilité du ministère afin de veiller à ce que l'affectation des ressources soit conforme aux priorités du gouvernement et du ministère. La Direction générale de la gestion des ressources participe à la plupart des activités de planification, de programmation et de budgétisation, et fournit des avis relativement à l'incidence sur les ressources et la politique des propositions de projets et de programmes.

La Direction générale consolide le plan opérationnel pluriannuel, prépare le budget principal des dépenses et le budget supplémentaire, affecte les budgets et exerce un contrôle à cet égard.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

La direction est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre la politique et les systèmes en matière de finances, de rendre compte des ressources financières et de les contrôler, de vérifier les projets d'aide et de fournir des conseils d'ordre financier.

Au cours de l'exercice, les services financiers très différents de ceux existant antérieurement au MEER et au MIC ont été réorganisés, le système de gestion comptable des ressources a été mis sur pied et la politique relative à la vérification des projets a été établie.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ADMINISTRATIFS

La Direction générale est chargée de la politique administrative, des manuels et des directives, de l'impartition des contrats et de l'administration du matériel, de l'administration des biens, des télécommunications, de l'imprimerie et de la reprographie, du traitement de texte, de la gestion des formules, de la gestion des dossiers, de la micrographie, des services de courrier et de messenger, des services de voyage, de la bureautique, de la bibliothèque et de la gestion des sections administratives au siège central du ministère.

Au cours de l'année, les principales activités de la direction ont consisté essentiellement à terminer l'intégration des deux ministères antérieurs, à élaborer et à mettre en œuvre de nouvelles politiques et méthodes pour répondre aux besoins du nouvel organisme, et à mettre au point diverses initiatives visant à accroître l'efficacité des services offerts. La Direction générale a également consacré beaucoup de temps à élaborer des mécanismes de service et de soutien pour les bureaux régionaux du ministère.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES INFORMATIQUES

La Direction générale est chargée de la mise au point et de la maintenance du logiciel de conception des systèmes informatisés et voit à l'utilisation de tous les services informatiques, y compris le matériel et les réseaux de communication des données. Le ministère a consacré 9,1 millions de dollars en 1983-1984 aux achats de biens et de services liés au traitement des données auprès du secteur privé.

Le fusionnement du MEER et du MIC a obligé la direction à concevoir de nouveaux systèmes d'information pour répondre aux besoins du nouveau ministère. La Direction générale des services informatiques a donc élaboré et mis en œuvre un éventail d'importants systèmes d'information de gestion dans les domaines des finances, des programmes et des sociétés. Elle a également établi un Centre de la micro-informatique qui aide maintenant les autres directions à acquérir et à utiliser des micro-ordinateurs afin d'accroître leur efficacité.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

La Direction générale fournit des renseignements sur l'efficacité des programmes du ministère et recommande les changements appropriés. Les principales activités menées au cours de l'année ont été des études d'évaluation dans les secteurs de la commercialisation, de l'innovation et des pâtes et papiers et des études préparatoires sur le programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre et le programme de gestion de la mise au point des produits. Des cadres d'évaluation ont également été réalisés pour le programme de réassurance des prêts, le programme de développement du tourisme et le programme de subventions aux investissements des petites entreprises. En outre, la Direction générale a évalué un certain nombre d'ententes auxiliaires de concert avec le personnel des bureaux régionaux chargé de l'évaluation des programmes.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES MÉTHODES DE GESTION

La Direction générale coordonne le plan d'action mis en application par la direction du ministère en vue d'améliorer les méthodes et les vérifications de gestion, et effectue des études visant à élaborer, à améliorer et à intégrer les processus de gestion. A cet égard, la Direction générale répond aux exigences du Bureau du contrôleur général, conformément à son programme de perfectionnement des pratiques et contrôles de gestion.

Le plan d'action de gestion sert de tribune permettant l'élaboration et la mise en œuvre de tâches visant à instaurer et à maintenir de saines méthodes de gestion au sein du ministère. Au cours de l'année, l'accent a été mis sur le processus de planification du ministère, et notamment sur la préparation d'un cadre opérationnel. Des progrès ont également été accomplis dans l'élaboration d'indicateurs de rendement, tâche qui constitue une première étape vers la mise au point d'une stratégie d'accroissement de la productivité du ministère.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GESTION DE L'INFORMATION

La Direction générale est chargée de l'application des principes de gestion à toutes les ressources du ministère affectées à l'information. Elle est également chargée de mettre en œuvre la politique ministérielle et s'occupe de la planification connexe.

Les activités de la Direction générale ont porté essentiellement sur le plan des systèmes à long terme du ministère, la coordination des activités d'intégration liées aux systèmes d'information du ministère et sur l'établissement d'un cadre stratégique mettant tout particulièrement l'accent sur les micro-ordinateurs et la bureautique.

LE BUREAU D'ACCÈS A L'INFORMATION ET DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le bureau a été créé à la suite de l'adoption par le gouvernement d'une Loi sur l'accès à l'information et d'une Loi sur la protection des renseignements personnels. Les principales responsabilités du bureau sont de répondre aux demandes de renseignements du public concernant l'accès à l'information, d'élaborer la politique et de conseiller la haute direction en ce qui a trait à l'application de ces lois et au traitement des dossiers.

Au cours de l'année, des fondements solides ont été jetés en vue de l'application judicieuse de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Plus précisément, le bureau a organisé des séances d'information et préparé de la documentation sur les éléments essentiels de ces lois et sur leur incidence à l'intention des hauts fonctionnaires du ministère.

Du 1^{er} juillet 1983 au 31 mars 1984, le bureau a reçu 43 demandes officielles en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, et 3 demandes conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels. En outre, un certain nombre de demandes ont été réglées de façon officieuse, mais le bureau n'a pas consigné de données à ce sujet. Cette pratique est conforme à la politique du ministère qui encourage les fonctionnaires à utiliser les réseaux de communications internes pour obtenir de l'information.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GESTION DES PORTEFEUILLES

La Direction générale coordonne le processus de planification opérationnelle du ministère. Grâce au plan opérationnel, la Direction générale est chargée d'établir l'orientation générale du ministère, d'harmoniser les activités régionales, sectorielles et les activités de soutien, d'évaluer le rendement opérationnel et de veiller au respect de l'obligation redditionnelle des comptes.

En 1983-1984, la Direction générale a renforcé le processus de planification opérationnelle et a participé à une série fort réussie de séances de planification régionale-sectorielle visant à mieux canaliser les ressources dans le but de remplir le mandat du nouveau ministère.

LE TOURISME

L'industrie touristique canadienne est composée de plus de 100 000 entreprises qui, pour la plupart, sont de petite taille et appartiennent à des Canadiens. A elles toutes, elles emploient directement quelque 600 000 Canadiens, ce qui représente une importante contribution à la population active du pays.

Au total, environ 13 millions de visiteurs étrangers ont séjourné au Canada en 1983, ce qui constitue une augmentation de 1 % comparativement à 1982. Le nombre de touristes américains ayant séjourné au Canada une nuitée ou plus s'élève à plus de 11 millions, soit une hausse de 2,4 % comparativement à 1982. Le nombre de touristes en provenance d'autres pays a atteint environ 1,6 million en 1983, soit une diminution de 8,1 % par rapport à l'année précédente.

Bien que le nombre de séjours au Canada effectués par les touristes venus du Japon, de Hong-kong et d'Israël ait augmenté en 1983, cette hausse a été contrebalancée par la diminution du nombre de touristes en provenance de marchés d'outre-mer traditionnels comme le Royaume-Uni, la République fédérale allemande, la France et les Pays-Bas.

Le nombre de Canadiens qui ont séjourné une nuitée ou plus à l'étranger s'est établi à 13,7 millions, soit une augmentation de 15,2 % par rapport à 1982.

Le tourisme international a rapporté 3,9 milliards de dollars au Canada en 1983, ce qui représente une augmentation de 3,5 % par rapport à l'année précédente (3,7 milliards de dollars). Les Canadiens en voyage à l'étranger ont dépensé 5,9 milliards de dollars en 1983, soit 18,6 % de plus que les 5 milliards de 1982.

En conséquence, le déficit du Canada au chapitre des voyages internationaux a augmenté de 62,5 %, passant de 1,3 milliard de dollars en 1982 à 2,1 milliards de dollars en 1983.

Les services de la Direction générale du tourisme à Ottawa sont chargés de l'aide à l'industrie touristique canadienne. La Direction générale compte trois secteurs : le Développement du tourisme, le Développement du marketing et les Services à la gestion.

LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME

L'instauration du nouvel objectif fédéral de développement économique et la mise en œuvre d'activités dans le cadre du MEIR ont eu pour effet d'engendrer de nouvelles activités liées au développement du tourisme. Étant donné que le programme de développement industriel et régional (PDIR) s'est adressé, entre autres, au secteur du tourisme, le développement du tourisme a fait partie des domaines visés par la politique du MEIR en matière de programmes. Au cours de l'été 1983, de nombreuses ressources humaines ont été affectées à l'élaboration de politiques et de critères concernant la mise en œuvre du programme à l'intention de l'industrie touristique.

A la suite de l'instauration du PDIR, le gouvernement fédéral et les provinces ont entamé des négociations portant sur les nouvelles ententes de développement économique et régional (EDER). En vertu de ces EDER, les ministres ont demandé que soient élaborés des ententes auxiliaires ou des protocoles d'entente sur le tourisme entre le gouvernement fédéral et toutes les provinces, ainsi que les territoires. C'est au groupe chargé du développement du tourisme qu'a été confiée la responsabilité des consultations fédérales-régionales et de la coordination à assurer relativement à ces documents. Jusqu'à maintenant, plusieurs ententes ont été conclues, et d'autres en sont à divers stades d'élaboration.

Les activités traditionnelles reliées au développement du tourisme ont continué à porter fruit au cours du dernier exercice financier. On a parrainé les premiers colloques sur l'investissement à Hong-kong et à Singapour dans le cadre du programme de stimulation des investissements touristiques. Organisés conjointement avec les missions du ministère des Affaires extérieures, ces colloques ont attiré plus de 150 participants. Des présentations ont été organisées pour faire valoir l'industrie touristique canadienne et les possibilités qu'elle offre en matière d'investissement et pour faire connaître le contexte et la structure canadienne en matière d'investissement.

Au cours de l'exercice financier, plus de 15 millions de dollars ont été alloués pour la construction de palais du commerce et des congrès, dont le Canada Harbour Place à Vancouver et le Palais des congrès du Toronto métropolitain.

De concert avec la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, le secteur du développement du tourisme a consacré près de 8 millions de dollars pour la réalisation de plus de 40 projets de développement touristique aptes à créer de nombreux emplois.

On a mis, à l'automne 1983, la dernière main à un important projet de formation en cours de préparation depuis près d'un an. Ce projet, intitulé "Le tourisme, c'est votre affaire", comprend un programme de formation à l'aide de vidéocassettes, un manuel d'instruction et un guide de l'élève. Le programme vise à améliorer les capacités de gestion et de conduite des affaires des exploitants de petits et moyens établissements d'hébergement établis dans les collectivités de petite taille ou les régions éloignées où les ressources didactiques traditionnelles sont moins accessibles.

Jusqu'à maintenant, les émissions ont été diffusées par TV Ontario, Knowledge Network en Colombie-Britannique et le réseau de télécommunications par satellite de l'Atlantique.

Des travaux sont en cours sur des questions d'ordre général touchant l'industrie dans des domaines comme la politique relative aux parcs nationaux, la déréglementation aérienne et le transport des voyageurs par chemin de fer.

LE MARKETING DU TOURISME

Voici les activités de marketing du tourisme réalisées cette année.

- ° On a fait paraître des annonces sur le programme "On part en vacances", dans des périodiques qui sont distribués à plus de 70 % des foyers canadiens.
- ° Le volume des transactions conclues à l'occasion de la 7^e foire internationale "Rendez-vous Canada" tenue à Toronto, du 1^{er} au 5 mai 1983, a atteint 70 millions de dollars, soit une augmentation de 9 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Cette foire internationale a attiré 372 organismes vendeurs canadiens, 247 organismes acheteurs étrangers et 31 représentants des médias internationaux.

- ° TourCan, foire nationale annuelle, s'est tenue à Québec du 11 au 15 septembre 1983. Commanditée conjointement par la province de Québec (Tourisme Québec) et la Direction générale du tourisme du MEIR, TourCan 83 a permis à des vendeurs de produits touristiques du Québec de rencontrer des grossistes et des voyagistes de toutes les régions canadiennes.

Le CANMAP

Lancé le 1^{er} avril 1982, le programme d'aide au marketing du Canada (CANMAP) a eu pour objectif d'accroître la demande pour des installations et des services touristiques canadiens, en incitant l'industrie touristique nationale et internationale, par l'entremise d'un programme à coûts partagés, à créer des circuits forfaitaires canadiens et à les commercialiser sur les marchés intérieurs et étrangers. Le programme a permis d'offrir de l'aide financière jusqu'à concurrence de 25 000 \$ ou 50 % des coûts admissibles, soit le montant le moins élevé des deux.

A en juger par l'échantillonnage de 43 demandes traitées au cours de l'exercice financier 1982-1983, la contribution de 478 495 \$ de Tourisme Canada par rapport à un total de 1 066 856 \$ a suscité une augmentation de 23 260 485 \$ des ventes des produits et services touristiques canadiens.

La banque de données sur les congrès et les voyages de motivation a mis directement à la disposition de l'industrie le profil détaillé de quelque 5 400 organismes américains susceptibles de se réunir au Canada.

Environ 400 dirigeants d'associations, planificateurs de congrès et instigateurs de voyages de motivation ont pu visiter les principales destinations canadiennes dans le cadre du programme de visite d'inspection des lieux. Une augmentation de 23 % des recettes issues des congrès et des réunions a été enregistrée par la société de promotion des ventes représentant Tourisme Canada aux États-Unis. Cette augmentation s'explique partiellement par les fonds supplémentaires consacrés à cette activité.

La Direction générale du tourisme a favorisé la tenue d'un examen du programme de Douanes Canada, ce qui a permis d'améliorer les formalités régissant l'entrée au Canada des participants aux réunions, congrès, expositions et voyages de motivation. En outre, un décret a permis de modifier considérablement et de simplifier les règlements et les lignes directrices qui régissent l'entrée de ces groupes au Canada.

Le Groupe des communications de marketing outre-mer s'est occupé de programmes sur les principaux marchés (Royaume-Uni, République fédérale allemande, France, Hollande, Mexique, Australie et Japon) et a mené des activités sur des marchés en plein essor comme celui de Hong-kong.

Voici certains faits saillants des programmes. Pour la France, une vaste campagne a été organisée sous la forme d'articles de fond accompagnés de photographies à l'occasion du 450^e anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier au Canada. Pour le Royaume-Uni, une campagne sur la coopération entre partenaires a été menée grâce aux fonds supplémentaires alloués. Pour la République fédérale allemande, la stratégie visant les consommateurs a été considérablement améliorée en vue de sensibiliser un public plus jeune à une plus vaste gamme de produits. Pour le Japon, l'accent a été mis sur le marché de la jeune clientèle féminine, et des concours ont été organisés à l'intention des consommateurs. Enfin, pour l'Australie, on a eu recours à une personnalité canadienne de marque, Donald Sutherland, et le financement a été assuré conjointement par CP Air et Qantas Airlines.

En outre,

- ° des activités de développement des marchés ont été menées en Amérique du Sud, en Asie du Sud-Est et en Europe méridionale;
- ° le ministre d'État à la Petite entreprise et au Tourisme a visité deux villes américaines, commençant ainsi la visite de six villes pour promouvoir l'Année du tourisme et accroître les activités publicitaires aux États-Unis.

LES SERVICES A LA GESTION

Les Services à la gestion assurent une aide soutenue à la recherche en faisant effectuer des études de l'offre, de la demande, des analyses coûts-avantages et des études de l'incidence du tourisme, notamment en tenant à jour une vaste base de données touristiques. En outre, ils planifient, élaborent et recommandent des politiques; ils suivent de près les activités menées en vertu des programmes et font fonction, par l'entremise du Secrétariat de la coordination, de point central en ce qui concerne les relations entre le gouvernement et l'industrie. Enfin, les Services à la gestion sont chargés de véhiculer l'information liée au tourisme au sein du MEIR.

Au cours de l'exercice financier 1983-1984, la principale fonction de la Direction de la politique globale et de la planification de la stratégie a consisté à étudier toute une série de questions de politique, en portant une attention toute particulière à l'incidence de la taxation sur le tourisme. En outre, une étude a été mise en train sur la question de la technologie en matière touristique.

La Section recherche et analyse a confié à Statistique Canada la collecte des données pour l'Enquête sur les attitudes et les motivations des Canadiens à l'égard du tourisme. Des études de marché ont été menées au Royaume-Uni, en France, aux Pays-Bas et à Singapour, et une enquête sur les attitudes a été effectuée à Hong-kong. Une nouvelle étude de suivi a été menée afin d'évaluer l'incidence de la campagne publicitaire menée au Canada. De plus, l'analyse des données relatives à l'Enquête sur les voyages des Canadiens de 1982 s'est poursuivie.

Le Groupe chargé de la planification et de l'évaluation a dressé un plan à court terme pour la gestion des projets de traitement électronique des données, ainsi qu'un plan opérationnel à long terme pour le tourisme. Parmi les activités innovatrices susceptibles d'être bénéfiques pour le MEIR, mentionnons le lancement d'un projet pilote de bureautique dont la première étape a été menée à bonne fin, et l'essai d'un questionnaire sur les départs.

Outre l'aide qu'il fournit en matière de logistique pour organiser la Conférence de représentants officiels canadiens du tourisme et la Conférence fédérale-provinciale sur le tourisme, le Secrétariat de la coordination a poursuivi ses efforts en vue d'établir un dialogue avec les syndicats par l'entremise du Congrès du travail du Canada, et il s'est occupé des travaux de secrétariat du nouveau Conseil consultatif du tourisme chargé de conseiller le ministre. Enfin, le secrétariat s'est occupé des activités liées au programme des médailles du tourisme qui a pour objet de remercier les personnes qui ont fourni des services remarquables à l'industrie touristique à l'échelle du pays et des provinces.

Grâce au périodique de format tabloïd qu'il publie, le Service d'information a tenu la clientèle externe au courant des activités d'ordre touristique menées au sein du MEIR. En outre, un bulletin soulignant les faits d'intérêt public et une revue de presse reprenant les principaux articles de journaux traitant des divers sous-secteurs touristiques ont tenu un public

restreint pleinement informé des principaux événements qui ont eu cours au sein de l'industrie.

Enfin, il convient de mentionner les travaux menés relativement aux activités de la Direction générale sous la forme d'une participation active et de la rédaction de documents de travail pour les délibérations du Comité du tourisme de l'Organisation de coopération et de développement économique, l'apport d'importantes données pour le débat sur le tourisme lancé par l'opposition à la Chambre des communes et les travaux menés par la plupart des sections pour répondre aux nombreuses demandes de renseignements du ministre.

LES ACTIVITÉS RÉGIONALES

Outre les programmes exposés précédemment, le personnel du nouveau ministère a continué d'administrer les ententes auxiliaires du ministère de l'Expansion économique régionale et le programme de subventions au développement régional.

Ces activités sont groupées par province et territoire.



TERRE - NEUVE

Une fois de plus cette année, les fonds dépensés par le ministère à Terre-Neuve ont surtout servi à mettre en œuvre les ententes auxiliaires qui découlent de l'ECD. De nouvelles ententes portant sur le développement industriel, deuxième étape, et sur l'Institut de technologie des pêches et des sciences de la mer ont été conclues.

En vertu de l'entente auxiliaire sur le développement industriel, deuxième étape, le gouvernement fédéral est en train de construire une série de malls de lancement d'entreprises et de zones industrielles dans des endroits stratégiques, c'est-à-dire le centre et l'ouest de Terre-Neuve. Conformément à l'entente concernant l'Institut, les deux niveaux de gouvernement participent à la construction d'une installation qui remplacera le Fisheries College à Saint-Jean afin de répondre aux nouveaux besoins en matière de formation dans le domaine des sciences de la mer et de l'exploitation au large des côtes.

Des modifications ont été apportées aux ententes auxiliaires sur le développement rural et sur la promotion du tourisme au cours de l'année, et le programme de développement industriel et régional du ministère a été bien accueilli. Les sommes réservées pour certaines initiatives qui devaient être mises en œuvre en 1983-1984 n'ont pas été dépensées. La Société de développement de Terre-Neuve et du Labrador n'a pas obtenu d'avances de fonds, car les entreprises terre-neuviennes ont réduit considérablement les investissements dans les projets de nouvelles installations et d'équipement. Aucun fonds n'a été attribué pour la nouvelle entente de développement rural, l'expansion de l'industrie océanique et la mise en œuvre de la nouvelle initiative de promotion du tourisme, ces nouveaux projets n'ayant pas encore été approuvés.

On trouvera dans les pages suivantes une description des activités entreprises par le bureau de la région de Terre-Neuve dans le cadre des ententes auxiliaires et d'autres programmes au cours de 1983-1984.

LES ENTENTES AUXILIAIRES**Le Labrador**

Durée : 3 décembre 1976 au 31 mars 1984

Répartition des coûts :

MEIR	18 258 300 \$
Santé et Bien-être social	1 404 000 \$
Gouvernement provincial	2 434 700
Coût estimatif total	22 097 000 \$

Dépenses du MEIR à ce jour	17 037 720 \$
Dépenses du MEIR en 1983-1984	174 186 \$

Les éléments de cette entente provisoire comprennent l'aménagement d'une infrastructure municipale et le développement économique de la région du lac Melville, la construction d'un pont à North West River, l'aménagement d'une zone industrielle pour desservir Wabush-Labrador City et l'amélioration de la qualité de l'eau, des installations sanitaires et de l'accès aux services médicaux pour les habitants de la côte.

Une zone industrielle de 32 hectares a été construite à Wabush pour desservir l'ouest du Labrador et le nord-est du Québec; un pont a été construit à North West River pour relier les deux rives de la localité et la partie nord à Goose Bay et Churchill Falls; les rues et l'apparence des quartiers ont été améliorées à Happy Valley-Goose Bay, et une résidence pour les étudiants de l'école professionnelle est en voie de construction. Une société de développement a été fondée pour encadrer le développement économique. Des conduites d'eau et des égouts ainsi que des usines d'épuration ont été aménagés dans certaines localités côtières. Des cliniques médicales ont été construites pour répondre aux besoins essentiels des habitants de trois localités côtières isolées. Des études des hardes de caribous, des études biophysiques, des plans communautaires et la planification des transports et des ports ont été entrepris.

Le développement rural

Durée : du 1^{er} avril 1978 au 30 septembre 1983

Répartition des coûts :

MEIR	15 122 000 \$
Gouvernement provincial	680 000
Coût estimatif total	16 802 000 \$

Dépenses du MEIR à ce jour	14 827 135 \$
Dépenses du MEIR en 1983-1984	2 238 556 \$

Cette entente poursuit les activités déjà entreprises visant à revitaliser et à renforcer le

secteur rural de la province. Au nombre des initiatives, mentionnons l'aide aux associations de développement régional constituées en société pour leur permettre de mener à bien des travaux administratifs et communautaires, l'aide aux associations d'artisanat et aux artisans, ainsi que l'aide aux petites entreprises rurales.

L'aide aux associations de développement régional comprend le financement à des fins purement administratives, la formation, ainsi que la planification et la mise en œuvre de projets de développement communautaire locaux qui peuvent varier d'une usine de première transformation du poisson à une filature de laine.

Un appui financier est offert aux petites entreprises rurales qui ne sont pas admissibles à de l'aide dans le cadre du programme de subventions au développement régional, telles que les entreprises de construction de bateaux, d'ébénisterie, de transformation du poisson et les petites fabriques. L'artisanat est subventionné grâce à de l'aide accordée pour la conception et l'amélioration de la production et de la commercialisation.

Cette entente a pris fin le 30 septembre 1983 et des négociations sont en cours pour en arriver à une nouvelle entente avec la province. Dans l'intervalle, le ministère fournit directement de l'aide financière aux associations de développement et d'artisanat.

La modernisation des usines de pâtes et papiers

Durée : 1^{er} juin 1981 au 31 mars 1986

Répartition des coûts :

MEIR	30 000 000 \$
Gouvernement provincial	3 333 000
Coût estimatif total	33 333 000 \$

Dépenses du MEIR à ce jour Néant
Dépenses du MEIR en 1983-1984 Néant

Dans le cadre de cette entente, les gouvernements fédéral et provincial participeront conjointement à un programme de subventions à l'intention de l'industrie des pâtes et papiers de Terre-Neuve. L'entente a pour objectif d'améliorer la viabilité, l'efficacité et la compétitivité internationale de l'industrie terre-neuvienne des pâtes et papiers en accélérant et en maximisant les investissements et en favorisant au sein du secteur privé les politiques qui concourent à la saine gestion des forêts, à la lutte contre la pollution et à la modernisation industrielle.

Les fonds seront utilisés, s'il y a lieu, pour venir en aide à l'usine de la Bowater Newfoundland Limited à Corner Brook et à celle de l'Abitibi-Price Inc. à Grand Falls.

Le développement communautaire de la région côtière du Labrador

Durée : 29 mai 1981 au 31 mars 1987

Répartition des coûts :

MEIR	33 800 000 \$
Gouvernement provincial	5 196 000
Coût estimatif total	38 996 000 \$

Dépenses du MEIR à ce jour 21 565 143 \$
Dépenses du MEIR en 1983-1984 8 083 320 \$

Cette entente comprend les éléments suivants : la reconstruction et le bitumage de la route Straits dans le sud du Labrador, ainsi que des routes reliant les localités du Sud-Est, l'amélioration du réseau d'adduction d'eau et des installations sanitaires domestiques, la construction de nouvelles cliniques médicales et le financement d'études préliminaires concernant l'expansion de la petite industrie dans la région.

Un tronçon de 50 kilomètres de la route Straits a été reconstruit et bitumé. La route d'accès entre les localités de William's Harbour et George's Cove a été achevée et des travaux de construction de la route entre les localités de Mary's Harbour et de Lodge Bay ont été entrepris. Cette dernière sera achevée au cours de la saison de la construction de 1984.

Des travaux d'aménagement de conduites d'eau et d'égouts ont été entrepris à L'Anse-au-Clair, à Forteau, à l'Anse-au-Loup et à Cartwright. Ces travaux sont presque terminés. Des marchés ont été attribués pour la construction de réseaux à Mary's Harbour et à Saint-Modeste-Ouest. Les travaux de conception se poursuivent à Red Bay.

La construction de la nouvelle clinique médicale de Saint Lewis est terminée, tout comme la rénovation de l'installation actuelle à Mary's Harbour. Le nouvel immeuble à Black Tickle est toujours en construction, les travaux de conception pour la rénovation de l'installation de Cartwright sont terminés et la rénovation devrait commencer sous peu.

Des études et des projets pilotes dans le secteur du tourisme, de l'agriculture, de l'établissement du cadastre, des mines, des communications, de la formation, de l'éducation des trappeurs, ainsi que de la gestion des hardes de caribous sont en cours.

Le développement industriel, première étape

Durée : 11 juin 1979 au 31 mars 1984

Répartition des coûts :

MEIR	23 985 000 \$
Gouvernement provincial	<u>2 665 000</u>
Coût estimatif total	26 650 000 \$

Dépenses du MEIR à ce jour	22 628 541 \$
Dépenses du MEIR en 1983-1984	3 654 798 \$

Cette entente a pour objectif de favoriser le développement industriel de la province en commençant par les régions de Corner Brook et de Stephenville, situées dans la partie ouest de Terre-Neuve, grâce à l'aménagement de l'infrastructure nécessaire au développement d'entreprises industrielles et commerciales.

Cette entente prévoit l'octroi de fonds pour l'aménagement d'une zone industrielle de 30 hectares à Corner Brook, la construction d'une voie d'accès directe reliant la Transcanadienne au sud de la ville, le parc et les quais au centre ville, ainsi que la construction d'une voie d'accès qui permettra de relier directement la zone industrielle de Stephenville et le réseau routier de Port-au-Port à la Transcanadienne.

En 1983-1984, le tronçon est de 10 kilomètres de la route d'accès de Corner Brook ayant déjà été bitumé et ouvert à la circulation, les travaux de nivellement des 4,5 derniers kilomètres ont été achevés et la couche de base a été appliquée. L'aménagement de la zone industrielle était presque terminé à la fin de l'année; il ne restait plus qu'à faire l'essai des conduites principales externes d'eau et du réservoir. Des parcelles de terrain ont été mises en vente.

La route d'accès de 23 kilomètres à Stephenville a été ouverte à la circulation en 1982-1983.

Le développement industriel, deuxième étape

Durée : 3 juin 1983 au 31 mars 1988

Répartition des coûts :

MEIR	17 800 000 \$
Gouvernement provincial*	<u>Néant</u>
Coût estimatif total	17 800 000 \$

* La province fournit les emplacements pour les projets.

Dépenses du MEIR à ce jour	200 000 \$
Dépenses du MEIR en 1983-1984	200 830 \$

Cette entente poursuit et accroît les initiatives de développement économique dans la province, mises de l'avant en vertu d'une entente fédérale-provinciale antérieure, y compris le développement industriel, première étape, notamment par l'aménagement d'une infrastructure industrielle dans certaines collectivités du centre et de l'ouest de Terre-Neuve, afin de favoriser l'établissement ou l'expansion d'entreprises industrielles et commerciales.

L'entente prévoit l'octroi de fonds pour la construction d'une zone industrielle de 9 hectares et de mails industriels à plusieurs localités à Port-aux-Basques ainsi qu'à Pasadena, d'une zone industrielle de 25 hectares à Windsor et d'une autre de 44 hectares à Gander. Le gouvernement fédéral assure la mise en œuvre des projets, tandis que l'administration provinciale fournit les terrains nécessaires et se chargera des travaux courants d'exploitation, d'entretien et de réparation des installations achevées. L'entente permet également d'affecter des fonds à la promotion des projets de développement et à l'exécution d'études de développement industriel.

Le ministère fédéral des Travaux publics est chargé de mettre en œuvre les travaux d'immobilisation au nom du MEIR et a retenu les services de conseillers en conception pour quatre des cinq projets. Les conseillers ont recueilli des renseignements pertinents sur les emplacements et ont communiqué avec des organismes de réglementation et d'autres parties intéressées. Les travaux préliminaires de conception des zones industrielles de Port-aux-Basques et de Gander ont été approuvés par les Travaux publics et le MEIR, et les travaux de conception détaillée ont été entrepris. Des appels d'offres pour les deux projets devraient être lancés en juin 1984. Dans le cas de tous les projets, à l'exception du mail de Port-aux-Basques, les travaux de construction devraient commencer en 1984-1985.

Une étude de l'offre et de la demande portant sur les terrains industriels des péninsules d'Avalon et de Burin est en cours.

L'institut de technologie des pêches et des sciences de la mer

Durée : 16 mai 1983 au 31 mars 1987

Répartition des coûts :

MEIR	27 500 000 \$
Gouvernement provincial	<u>14 500 000</u>
Coût estimatif total	42 000 000 \$

Dépenses du MEIR à ce jour	1 725 414 \$
Dépenses du MEIR en 1983-1984	1 725 414 \$

Cette entente contribue à l'établissement de l'Institut de technologie des pêches et des sciences de la mer de Terre-Neuve pour que l'on puisse mieux répondre aux besoins des gens et de l'industrie en matière de formation spécialisée dans le domaine des pêches, des sciences de la mer, de l'exploitation pétrolière et gazifière au large des côtes et du développement industriel à l'échelle provinciale et régionale.

L'entente prévoit l'octroi de fonds pour la construction et l'aménagement d'un immeuble de 20 000 mètres carrés sur un terrain de 17 hectares situé sur le chemin Ridge à Saint-Jean pour y loger quelque 1 000 étudiants. L'installation comprendra une citerne à roulis qui facilitera la conception et la mise à l'essai de nouveaux engins de pêche de même que la formation des pêcheurs en vue d'accroître le rendement des prises et la conservation de l'énergie.

L'Institut est construit en vertu d'une entente de gestion des travaux qui ont commencé à l'été de 1983. Les services municipaux ont été installés après d'importants travaux de préparation du terrain, et les fondations de l'immeuble ont été achevées à la fin de l'année. A ce moment-là, les travaux d'érection de la charpente d'acier étaient également bien avancés. Les contrats pour tous les grands travaux ont été adjugés. Si l'on maintient le calendrier actuel des travaux de construction, une bonne partie de l'immeuble pourra être occupée dès l'automne de 1985.

La promotion du tourisme

Durée : 1^{er} janvier 1978 au 31 mars 1984

Répartition des coûts :

MEIR	11 938 140 \$
Gouvernement provincial	1 326 460
Coût estimatif total	13 264 600 \$
Dépenses du MEIR à ce jour	11 380 724 \$
Dépenses du MEIR en 1983-1984	1 523 141 \$

Cette entente globale sur la promotion du tourisme vise l'amélioration de la commercialisation touristique et des programmes d'information à l'intention des voyageurs, la mise sur pied d'attractions touristiques et l'expansion des installations d'hébergement pour les touristes.

Les travaux englobent la restauration des maisons historiques Grenfell et Bradley, la construction de chalets touristiques dans l'ouest et l'est de Terre-Neuve, la restauration des maisons, des églises et des magasins du village historique de Trinity, l'amélioration et l'agrandissement des

installations de camping, ainsi qu'un programme de stimulants financiers pour l'exploitation des hôtels et des motels.

LES AUTRES PROGRAMMES

L'étude sur le marché de la fabrication et du montage du matériel de pêche

- | | |
|--|-----------|
| 1. Coût total de l'étude | 36 945 \$ |
| 2. Dépenses en 1983-1984 | 17 787 \$ |
| 3. La proximité de certaines des zones de pêche les plus prolifiques du monde, ainsi que le rajeunissement de la flotte de chalutiers offrent des possibilités pour la diversification de la base économique de la péninsule de Burin. | |

L'étude comprend l'analyse du marché du matériel de pêche et des possibilités qui existent pour les habitants de la péninsule de Burin en ce qui concerne la fabrication et le montage de ce matériel.

Le programme de développement industriel et régional (PDIR)

Mis en place en 1983-1984, le programme de développement industriel et régional remplace le PSDR et un certain nombre d'autres programmes. Voici la description des activités réalisées dans le cadre de ce programme pendant la période d'application :

Nombre net d'offres acceptées	20
Prévision du nombre d'emplois créés	285,5
Investissements admissibles liés à ces offres	8 601 054 \$
Engagements du MEIR au chapitre de ces offres	1 643 017 \$
Total des versements en 1982-1983	700 487 \$

Le programme de subventions au développement régional (PSDR)

Le programme de subventions au développement régional a pris fin en 1983-1984. Au cours de la période d'application, les activités suivantes ont été réalisées :

Nombre net d'offres acceptées	5
Prévision du nombre d'emplois créés	32,5
Investissements admissibles liés à ces offres	2 791 314 \$
Engagements du MEIR au chapitre de ces offres	806 623 \$
Total des versements en 1982-1983	1 889 616 \$

Le programme de développement des pêches canadiennes, au Labrador

Durée : 1 ^{er} avril 1981 au 31 mars 1987	
Coût estimatif total	13 500 000 \$
Dépenses du MEIR à ce jour	5 542 000 \$
Dépenses du MEIR en 1983-1984	1 202 000 \$

Le programme est mis en œuvre unilatéralement par le MEIR et le MPO.

Le programme vise à accroître l'efficacité des activités de capture, de débarquement, de manutention et d'entreposage du poisson. A ce jour, deux machines à glace, deux entrepôts pour les appâts et le poisson et huit systèmes de débarquement du poisson ont été installés.

En outre, des usines de conditionnement du poisson à Rigoulet, à Makkovik et à l'Île Square ont été modernisées et des halles communautaires ont été aménagées à Saint-Modeste-Ouest et à l'Île Square.

Les coûts des projets concernant les usines de conditionnement du poisson sont partagés à parts égales avec le propriétaire-exploitant de l'usine, tandis que d'autres projets sont entièrement financés par le gouvernement fédéral.

L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Le 7 octobre 1981, le gouvernement fédéral annonçait l'adoption, pour l'île-du-Prince-Édouard, d'un ensemble de programmes de développement économique de trois ans (du 1^{er} avril 1981 au 31 mars 1984) d'une valeur de 92 millions de dollars. Ces programmes comprenaient une entente à frais partagés avec la province prévoyant l'engagement de 53 millions de dollars pour la troisième et dernière étape du Plan d'ensemble de développement de quinze ans, ainsi qu'une stratégie fédérale de développement de l'île-du-Prince-Édouard entraînant des dépenses de 39 millions de dollars, laquelle avait pour

objet d'assurer la mise en œuvre coordonnée des programmes fédéraux créés expressément pour l'île-du-Prince-Édouard.

La stratégie fédérale de développement, qui a exigé l'intervention de cinq ministères fédéraux dont le MEIR, constituera le cadre nécessaire à la participation continue du gouvernement fédéral au développement régional et économique de l'île-du-Prince-Édouard, une fois que le Plan d'ensemble de développement aura pris fin en 1984.

Le Conseil du Trésor a mis sur pied un comité de gestion fédéral présidé par le ministre d'État au Développement régional et économique et composé de représentants des ministères de l'Expansion industrielle régionale, de l'Agriculture, des Transports, des Pêches et des Océans, et de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Ce comité a été chargé de veiller à la coordination de la planification des programmes.

Au cours de l'exercice 1983-1984, les dépenses du MEIR liées au Plan d'ensemble de développement et à la stratégie fédérale de développement de l'île-du-Prince-Édouard se sont élevées à 8 160 560 \$ et à 8 152 417 \$ respectivement.

LES PROGRAMMES ADOPTÉS EN VERTU DE LA STRATÉGIE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Le programme d'aide à la petite entreprise

Ce programme a pour objet de promouvoir le développement des petites entreprises de l'île-du-Prince-Édouard en leur offrant l'aide financière nécessaire à la réalisation de projets d'immobilisation non visés par les programmes d'aide actuels du gouvernement fédéral et de créer des possibilités d'emploi et de revenu dans le secteur de la petite entreprise.

L'aide offerte au cours de l'année, dans le cadre du programme, a atteint 615 374 \$ et a permis la réalisation de 37 projets.

Le programme de soutien industriel communautaire

Ce programme a pour objet d'inciter les commissions industrielles locales de l'île-du-Prince-Édouard à promouvoir, à coordonner et à mettre en œuvre des activités de développement économique dans les localités qui relèvent de leur compétence.

L'aide offerte au cours de l'année, dans le cadre du programme, a atteint 794 247 \$ et a permis la réalisation de trois projets.

Les stimulants touristiques : programme d'aide financière

Ce programme a pour objet d'aider le secteur privé à accroître la qualité et la quantité des installations et services touristiques de l'Île-du-Prince-Édouard.

L'aide offerte au cours de l'année, dans le cadre du programme, a atteint 1 639 814 \$ et a permis la réalisation de 103 projets.

Le programme de destinations touristiques

Ce programme a pour objet de promouvoir le développement des principales destinations touristiques, en particulier dans l'est et l'ouest de la province.

L'aide offerte au cours de l'année, dans le cadre du programme, a atteint 1 709 125 \$ et a permis la réalisation de deux projets.

Le programme de développement industriel

Ce programme a pour objet d'accroître la productivité et l'efficacité, et par là de stimuler le développement industriel.

L'aide offerte au cours de l'année, dans le cadre du programme, a atteint 298 909 \$ et a permis la réalisation de 26 projets.

LES PROGRAMMES ADOPTÉS EN VERTU DU PLAN D'ENSEMBLE DE DÉVELOPPEMENT

L'agriculture

En 1983 et 1984, les programmes agricoles ont permis le maintien de l'aide offerte aux agriculteurs pour qu'ils agrandissent, modernisent et diversifient leurs installations. De plus, les programmes d'agrandissement ont incité les fermiers à appliquer des techniques commerciales modernes en se servant d'une technologie de pointe.

Les marchés et la mise au point des produits

Ce programme a permis de financer partiellement le Centre d'expansion des marchés qui a pour objet d'aider les industries de fabrication et de transformation à obtenir les services de commercialisation dont elles ont besoin pour mieux soutenir la concurrence. De plus, le centre favorise la vente de nouveaux produits, met au point des méthodes de vente et aide à trouver de nouveaux créneaux pour les produits de l'Île.

Le tourisme

Au cours de l'année, de l'aide financière a été offerte pour développer le secteur du tourisme par la réalisation de projets de commercialisation et de promotion des ventes à frais partagés.

L'électricité et l'énergie

Six projets d'utilisation du bois de combustion sur l'Île-du-Prince-Édouard ont été amorcés. Trois consistaient en des projets de conversion des installations aux copeaux de bois et les trois autres en des études concernant des systèmes futurs de conversion.

Un projet de deux ans sur les économies d'énergie en milieu agricole et les sources d'énergie de remplacement a aussi été mené à bonne fin.

Le prolongement du réseau électrique triphasé à des industries isolées s'est poursuivi.

LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Le lancement et la mise en œuvre du programme de développement industriel et régional (PDIR) ont constitué des activités prioritaires pendant toute l'année. En outre, le bureau régional a collaboré plus étroitement avec la Banque fédérale de développement (BFD). Le Centre d'information aux entreprises ayant été intégré à la BFD, les agents de cette institution ont procédé à l'évaluation du PDIR au bureau du MEIR.

Le maintien des grands programmes de modernisation en cours dans toute la Nouvelle-Écosse a été possible grâce aux ententes fédérales-provinciales touchant l'industrie des pâtes et papiers, les usines de la Sydney Steel Corporation et celles de la société Michelin. Pour accroître la productivité, la société Michelin s'est dotée d'installations de conception et de fabrication assistées par ordinateur. Pour sa part, la Sydney Steel Corporation sera bientôt équipée d'un haut fourneau reconstruit et d'une laminerie modernisée. Dans le secteur des pâtes et papiers, des investissements fédéraux et provinciaux de 21 millions de dollars ont suscité des investissements privés de quelque 125 millions de dollars et ont permis à l'industrie de conserver sa position concurrentielle.

Grâce aux ententes fédérales-provinciales, on a pu maintenir l'aide visant le développement de l'industrie océanique, ainsi que l'aménagement d'infrastructure dans la zone du détroit de Canso et à la cale sèche Panamax de Halifax.

Les activités de développement industriel ont englobé la formulation de politiques, le repérage de débouchés, la promotion du transfert de technologies à la Nouvelle-Écosse et favorisé l'implantation de coentreprises entre le secteur privé et les établissements de recherche.

A titre d'exemple, citons la collaboration appuyée par le MEIR, d'une institution et d'une industrie, en l'occurrence la Seimac Limited et l'Université Dalhousie, en vue de former une nouvelle entreprise -- la Focal Marine -- afin de trouver des applications maritimes aux fibres optiques.

Le bureau régional de la Nouvelle-Écosse a accordé son appui à l'Advanced Microelectronics Institute, au Canadian Fisheries Institute of Technology, à l'Atlantic Coal Institute et au Centre International de développement des océans. Les agents de développement se sont efforcés en outre de saisir toutes les occasions pouvant mener à la création d'autres instituts de recherche et de développement.

Dans le domaine de la commercialisation, l'expansion du commerce, dont la consécration du Mois d'octobre aux exportations canadiennes, a constitué une priorité. Des efforts ont également été déployés en vue d'étendre la participation locale aux grands projets et aux contrats gouvernementaux.

La recherche et le développement ainsi que les projets novateurs ont été activement favorisés. Ainsi, la Micronav Limited de Sydney a reçu de l'aide pour mettre au point un nouveau système d'approche et d'atterrissage d'aéronef. Appelé "Système d'atterrissage à hyperfréquences", il a été adopté dans les aéroports du monde entier par les autorités de l'aviation internationale comme l'aide à l'atterrissage de l'avenir.

Au cours de l'exercice, le Bureau de développement de l'industrie océanique s'est trouvé au premier rang de ceux qui se sont efforcés d'implanter en Nouvelle-Écosse un centre d'excellence dans le secteur de l'industrie océanique.

Durant la même période, grâce à l'aide du MEIR, de nombreuses entreprises ont été incitées à s'implanter en Nouvelle-Écosse et certaines, dont la Canadian Diamant Boart, qui fabrique des forêts

à diamant, ont fait bénéficier la province de nouvelles technologies. Un grand nombre d'entreprises de fabrication et de transformation de la Nouvelle-Écosse ont pu accroître leurs activités, grâce à l'appui qu'elles ont reçu du MEIR.

On trouvera, dans les pages suivantes, une description sommaire des activités entreprises en 1983-1984 dans le cadre des ententes auxiliaires et des autres programmes.

LES ENTENTES AUXILIAIRES

Le développement de la zone du détroit de Canso

Durée : 31 mars 1975 au 30 juin 1984

Répartition des coûts :

MEIR	22 503 400 \$
Gouvernement provincial	7 554 100
Coût estimatif total	<u>30 057 500 \$</u>

Dépenses du MEIR à ce jour	21 049 956 \$
Dépenses du MEIR en 1983-1984	668 524 \$

Cette entente a pour objectif de doter la zone du détroit de Canso d'une infrastructure afin de mettre en valeur son port en eaux profondes et d'autres ressources de la région susceptibles de favoriser l'implantation d'industries. A l'heure actuelle, les efforts de développement se concentrent sur l'approvisionnement pour les activités gazières au large des côtes, les services et d'autres retombées de cette industrie, ainsi que sur les perspectives offertes par l'industrie lourde. Des fonds alimentent une agence de promotion et de développement, l'Administration du développement industriel du détroit de Canso.

La cale sèche Panamax de Halifax

Durée : 22 janvier 1980 au 31 mars 1985

Répartition des coûts :

MEIR	43 900 000 \$
Gouvernement provincial	13 700 000
Coût estimatif total	<u>57 600 000 \$</u>

Dépenses du MEIR à ce jour	43 368 764 \$
Dépenses du MEIR en 1983-1984	128 048 \$

Cette entente prévoit une participation conjointe à un programme visant à doter le port de Halifax d'une infrastructure maritime essentielle, particulièrement une cale sèche flottante de type Panamax, un quai de mouillage, des services d'entretien et l'outillage auxiliaire requis pour la réparation des navires et la fabrication des

métaux. La construction de la cale sèche flottante et des infrastructures connexes est terminée.

L'aide à la société de pneus Michelin (Canada) limitée

Durée : 7 juin 1980 au 31 décembre 1990

Répartition des coûts :

MEIR	42 000 000 \$
Gouvernement provincial	14 000 000
Coût estimatif total	<u>56 000 000 \$</u>

Dépenses du MEIR à ce jour	29 000 000 \$
Dépenses du MEIR en 1983-1984	29 000 000 \$

Cette entente, qui appuie les activités de l'entreprise à Granton et à Bridgewater, en Nouvelle-Écosse, permet également à la société d'effectuer des améliorations considérables en vue d'accroître sa productivité, notamment en dotant ses deux premières usines d'installations de conception et de fabrication assistées par ordinateurs et d'implanter une nouvelle usine de fabrication de pneus à Waterville.

La modernisation des installations de la Sydney Steel Corporation

Durée : 1^{er} avril 1981 au 30 juin 1984

Répartition des coûts :

MEIR	77 000 000 \$
Gouvernement provincial	19 250 000
Coût estimatif total	<u>96 250 000 \$</u>

Dépenses du MEIR à ce jour	46 830 368 \$
Dépenses du MEIR en 1983-1984	33 009 516 \$

Cette entente a pour objectifs d'aider la province à maintenir les niveaux d'emploi qu'exige le bon fonctionnement de l'usine et d'améliorer la situation financière de la société en mettant sur pied un programme de travaux d'équipement qui rendra l'usine apte à fonctionner efficacement.

Le haut fourneau reconstruit sera mis en service en septembre 1984.

La modernisation de l'industrie des pâtes et papiers

Durée : 23 mai 1981 au 31 mars 1984

Répartition des coûts :

MEIR	17 000 000 \$
Gouvernement provincial	4 250 000
Coût estimatif total	<u>21 250 000 \$</u>

Dépenses du MEIR à ce jour	7 772 489 \$
Dépenses du MEIR en 1983-1984	5 264 956 \$

Les subventions accordées en vertu de cette entente ont suscité des investissements de quelque 125 millions de dollars dans les travaux de modernisation d'usines, de réduction de la pollution et des coûts de l'énergie. Ces investissements ont aidé les usines de la Nouvelle-Écosse à conserver leur position concurrentielle et à respecter les normes actuelles de lutte contre la pollution. L'octroi de stimulants à trois entreprises a été approuvé et la mise en œuvre s'effectue conformément au calendrier.

Le développement de l'industrie océanique

Durée : 24 juillet 1981 au 24 juillet 1986

Répartition des coûts :

MEIR	22 950 000 \$
Gouvernement provincial	12 050 000
Coût estimatif total	<u>35 000 000 \$</u>

Dépenses du MEIR à ce jour	5 010 958 \$
Dépenses du MEIR en 1983-1984	4 114 235 \$

Cette entente, qui est la première initiative canadienne touchant l'industrie océanique, consiste en deux groupes de programmes financés séparément par les gouvernements fédéral et provincial et mis en œuvre conjointement en vertu de l'entente-cadre de développement. L'entente a pour but de stimuler la croissance des industries océaniques de fabrication et de services à moyenne et haute technologie et d'appuyer la recherche appliquée et le transfert de la technologie de façon que la Nouvelle-Écosse puisse devenir un véritable "centre d'excellence" dans le secteur de l'industrie océanique.

Le programme fédéral offre de l'aide à l'établissement et à la commercialisation; il appuie les associations commerciales de l'industrie océanique, l'aménagement d'un mall de mise en train des industries océaniques naissantes et le Bureau de développement de l'industrie océanique chargé d'élaborer, de coordonner et de promouvoir les programmes fédéraux. Le programme provincial, pour sa part, offre des stimulants fiscaux au niveau municipal, des subventions à l'aménagement d'un parc consacré à l'industrie océanique et d'un centre d'innovation qui prodiguera instructions et conseils aux industries océaniques dans le domaine de la gestion commerciale.

LES AUTRES PROGRAMMES**Le programme de subventions au développement régional**

Au cours de l'exercice financier, le programme de subventions au développement régional a donné lieu aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	21
Prévision du nombre d'emplois créés	346
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	8 302 382 \$
Engagements du MEIR au chapitre de ces offres	3 171 686 \$
Total des versements en 1983-1984	7 203 963 \$

Le programme de développement industriel et régional

Depuis son entrée en vigueur en juillet 1983 jusqu'à la fin de l'exercice financier, le programme de développement industriel et régional a donné lieu aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	19
Prévision du nombre d'emplois créés	351
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	8 544 234 \$
Engagements du MEIR au chapitre de ces offres	2 386 071 \$
Total des versements en 1983-1984	59 888 \$

Le programme de développement des marchés d'exportation

Au cours de l'exercice financier, le programme de développement des marchés d'exportation a donné lieu aux activités suivantes :

Demandes approuvées	103
Engagements du MEIR	532 205 \$

LE NOUVEAU-BRUNSWICK

Au cours de 1983-1984, la région du Nouveau-Brunswick s'est adaptée progressivement à la série de changements qui se sont produits à la suite de la création du nouveau ministère. Outre un nouveau mandat, un nouveau programme de développement industriel et régional et une nouvelle structure organisationnelle, ces changements comprennent le démembrement du bureau régional de l'Atlantique ainsi que le déménagement du bureau provincial de Fredericton à Moncton.

Pour la mise en œuvre des activités, le bureau provincial de Moncton a reçu l'appui de trois bureaux locaux : le bureau de Bathurst chargé de la région du Nord-Est, le bureau de Cocagne responsable de la région du Sud-Est et le bureau de Fredericton représentant le sud-ouest et le centre de la province. Le bureau de Fredericton assure également l'administration des secteurs du commerce, du tourisme et des activités régionales.

On trouvera dans les pages suivantes une brève description des activités entreprises en 1983-1984, y compris les ententes encore en vigueur et les programmes d'aide aux industries et à l'exportation.

LES ENTENTES AUXILIAIRES**Le nord-est du Nouveau-Brunswick**

Durée : 23 juin 1977 au 31 mars 1985

Répartition des coûts :

MEIR	67 175 000 \$
Gouvernement provincial	28 325 000
Coût estimatif total	95 500 000 \$

Dépenses du MEIR à ce jour	52 410 000 \$
Dépenses du MEIR en 1983-1984	6 523 169 \$

Cette entente a pour but d'accroître la prospérité à long terme et le niveau de vie de la population de la région en ayant davantage recours aux programmes qui favorisent l'utilisation des ressources humaines et matérielles et qui permettent d'accélérer le développement.

Au cours de l'exercice, le gouvernement provincial et le MEIR ont tenu des discussions pour déterminer les activités à entreprendre, en utilisant le reste des fonds de l'entente auxiliaire sur le nord-est du Nouveau-Brunswick.

Parmi les projets approuvés, mentionnons le projet de CFAO du Collège communautaire de Bathurst (1,6 million de dollars); le Centre des PME (375 000 \$); le traitement des données sur les subventions pour les PME (230 000 \$); le séchoir à bois de Restigouche (240 000 \$); le Centre de recherche sur la tourbe (355 000 \$); le coordonnateur du tourisme (165 000 \$).

Pour permettre la mise en œuvre de ces projets, l'entente a été prolongée d'un an; elle viendra à expiration le 31 mars 1985.

Les pâtes et papiers

Durée : 27 août 1980 au 31 mars 1984

Répartition des coûts :

MEIR	43 000 000 \$
Gouvernement provincial	10 750 000
Coût estimatif total	53 750 000 \$

Dépenses du MEIR à ce jour	28 862 900 \$
Dépenses du MEIR en 1983-1984	5 121 950 \$

Sept des usines de la province ont reçu des offres d'aide en vertu de cette entente. D'après les dépenses prévues jusqu'à la fin de mars 1986, lesquelles dépassent 500 millions de dollars, les subventions totaliseront 53,25 millions de dollars (dont 42,6 millions seront versés par le gouvernement fédéral).

L'usine de pâtes Boisé Cascade Canada ltée, de Newcastle, recevra une subvention de 4 millions de dollars aux fins de modernisation. Cette société investira 41 millions pour l'amélioration de son matériel dans les domaines de la modernisation des procédés, de la lutte contre la pollution et de l'économie de l'énergie.

La NBIP Limited a obtenu une subvention de 12,5 millions de dollars pour la modernisation de son usine de papier journal à Dalhousie. Ce projet de modernisation coûtera au total 160,4 millions de dollars.

La St. Anne Nackawic Pulp and Paper Ltd. recevra une subvention de 5 millions de dollars pour la modernisation de son usine de pâtes dans le cadre d'un projet de 62,2 millions de dollars.

Dix-sept millions de dollars seront octroyés à la Fraser Incorporated d'Edmundston pour la modernisation de son usine d'Atholville. Le programme à trois volets coûtera 169 millions de dollars et comprendra la modernisation du matériel, la lutte contre la pollution et l'économie de l'énergie.

Une subvention de 2,5 millions de dollars sera versée à la Lake Utopia Paper Ltd. pour la modernisation de son usine située près de Saint-George. Ce programme de 17 millions de dollars vise la réduction des coûts, l'économie de l'énergie et l'amélioration des installations de lutte contre la pollution.

L'Irving Pulp & Paper Ltd. recevra une subvention de 6,75 millions de dollars pour la modernisation de son usine de pâtes kraft à Saint-Jean, programme dont le coût total s'élève à 70 millions de dollars. De grands travaux d'amélioration ont

été entrepris dans le domaine de la supervision des procédés, de l'économie de l'énergie et de la lutte contre la pollution.

Une subvention de 5,5 millions de dollars sera accordée à la Rothesay Paper Ltd. pour la modernisation de son usine de papier journal de Saint-Jean. Ce programme de 34 millions de dollars sera axé sur l'amélioration de la qualité et la réduction des coûts.

La modernisation de l'usine de la Consolidated-Bathurst Inc., à Bathurst, au Nouveau-Brunswick

Durée : 30 mars 1982 au 31 mars 1989

Répartition des coûts :

MEIR	19 600 000 \$
Consolidated-Bathurst	175 000 000
Gouvernement provincial	4 900 000
Coût estimatif total	199 500 000 \$

Dépenses du MEIR à ce jour	11 760 000 \$
Dépenses du MEIR en 1983-1984	1 865 950 \$

Cette entente servira de catalyseur pour l'investissement de 175 millions de dollars de la Consolidated-Bathurst Inc. aux fins de modernisation. En vertu du programme de modernisation, l'atelier de pâtes kraft de l'usine de Bathurst a fermé ses portes. A sa place, la société a construit, au coût de 100 millions de dollars, une usine de pâtes thermomécaniques ayant une capacité de production de 400 tonnes par jour. L'usine a commencé ses activités de production vers la fin de 1983.

De 1981 à 1987, la société consacrera 7 millions de dollars à la réfection de l'usine de fabrication de carton à onduler. Elle affectera également 60 millions de dollars à l'acquisition d'une nouvelle machine à onduler qui sera mise en exploitation en 1988.

Il en coûtera 10 millions de dollars pour rendre l'usine tout entière conforme aux normes environnementales fédérales-provinciales.

L'usine pilote de sulfatation-grillage-lessivage

Durée : 30 septembre 1983 au 31 mars 1987

Répartition des coûts :

MEIR	15 000 000 \$
Gouvernement provincial	3 750 000
Coût estimatif total	18 750 000 \$

Dépenses du MEIR à ce jour	1 500 000 \$
Dépenses du MEIR en 1983-1984	1 500 000 \$

Cette entente a été conçue afin d'atténuer les obstacles au traitement des métaux communs afin d'accroître la rentabilité et les possibilités des installations minières existantes au Nouveau-Brunswick, grâce à la construction d'une usine pilote, ayant une capacité de production de 10 tonnes par jour, où sera mise à l'essai la technique d'extraction électrolytique et de sulfatation-grillage-lessivage permettant d'améliorer la récupération des métaux communs. Les fonds ont été versés en vertu du programme des projets spéciaux de relance mis en vigueur en mai 1983.

Au cours de l'année à l'étude, un immeuble industriel vacant a été acheté dans la région de Chatham et des travaux de rénovation ont été entrepris. De plus, les travaux de conception technique ont été réalisés à forfait et des pièces de gros équipement ont été achetées.

LES AUTRES PROGRAMMES

L'Initiative de développement du sud-est du Nouveau-Brunswick

Durée : 25 août 1981 au 31 mars 1986

Chaque ministère participant a présenté une demande de financement distincte au Conseil du Trésor qui a approuvé l'affectation de fonds pour la période allant de 1981-1982 à 1985-1986; ces fonds se répartissent comme suit :

MEIR	3 700 000 \$
Agriculture	3 600 000 \$
Pêches et Océans	<u>2 700 000 \$</u>
Total	10 000 000 \$
Dépenses du MEIR à ce jour	71 000 \$
Dépenses du MEIR en 1983-1984	71 000 \$

La participation du MEIR comprend une subvention de 1,2 million de dollars pour l'exploitation du Bureau de développement du sud-est du Nouveau-Brunswick établi récemment à Cocagne et une affectation de 2,5 millions de dollars pour la mise en œuvre de deux programmes d'aide financière.

Le programme de développement industriel vise à accroître la productivité et les débouchés possibles pour les entrepreneurs locaux. Le programme de développement touristique contribue à l'accroissement des revenus et des emplois dans le secteur du tourisme par l'appui accordé aux attractions touristiques, aux restaurants et aux installations connexes.

La participation du MEIR a débuté en octobre 1983. Au cours de la seconde moitié de 1983-1984, le ministère a offert 117 000 \$ pour favoriser la réalisation de 11 projets industriels dont l'ensemble des coûts s'élèvera à 224 000 \$. La contribution totale pour l'année à l'étude s'est chiffrée à 22 600 \$.

Dans le cadre du programme de développement touristique, 20 offres totalisant 363 000 \$ ont été faites au titre de projets dont le coût total s'élève à 887 000 \$. En 1983-1984, la contribution du ministère s'est élevée à 48 400 \$.

Le tourisme

A l'issue de la réorganisation du MEIR, le ministère a établi, en 1983-1984, un service du tourisme dans la région du Nouveau-Brunswick.

Le service a entrepris la planification stratégique du tourisme dans les régions afin de déterminer les possibilités ainsi que les obstacles sectoriels qui pourraient faire l'objet d'un projet de programme. Les activités de planification pourraient donner lieu à une initiative touristique au cours de l'année prochaine.

Le service du tourisme a participé à des études dans les régions et les sous-régions en vue d'élaborer des plans touristiques comme le plan conceptuel touristique de McAdam; de déterminer les débouchés vers lesquels orienter les programmes comme l'étude sur le développement touristique du sud-est du Nouveau-Brunswick; d'évaluer la faisabilité de projets et de fournir des analyses conceptuelles portant sur des propositions comme celle du pays de la Sagouine.

Le commerce

Le service du commerce a contribué au développement économique et régional et à la création d'emplois en aidant les entreprises du Nouveau-Brunswick à exploiter de nouveaux débouchés en matière d'exportation. Les exportations provinciales ont augmenté de 14 % en 1983, passant de 1,46 milliard de dollars en 1982 à 1,67 milliard en 1983.

Le recours au programme de développement des marchés d'exportation s'est accrue; en effet, 54 projets ont été approuvés, soit 86 % de plus qu'en 1982-1983, et un montant total de 210 000 \$ a été accordé, ce qui constitue une hausse de 126 % par rapport à l'année précédente.

En vertu du programme des projets de promotion, le service a aidé plus de 200 entreprises du Nouveau-Brunswick à participer à des foires commerciales, à des missions à destination et en provenance de l'étranger, ainsi qu'à des activités de promotion. Plusieurs entreprises ont participé à plus d'une activité.

Le ministère a noué d'étroites relations de travail avec l'industrie en vue de trouver des marchés pour leurs produits, de résoudre les obstacles et les problèmes liés à l'exportation et de les conseiller dans ce domaine. De plus, le ministère a continué de chercher des fournisseurs canadiens de produits et de services pour d'autres pays qui en ont fait la demande par l'entremise de ses conseillers et des ambassades à l'étranger. Plus de 250 contacts personnels ont été établis chaque mois dans le cadre de ces activités.

L E Q U É B E C

L'année 1983-1984 fut marquée par la création du ministère de l'Expansion industrielle régionale et par la mise en œuvre du programme de développement industriel et régional (PDIR).

En ce qui a trait aux dépenses du MEIR au Québec en 1983-1984, elles se sont élevées à plus de 297 millions de dollars. Ces dépenses ont été effectuées dans le cadre des divers programmes anciennement sous la responsabilité du MEER et du MIC. De ce montant, 44 millions de dollars ont été déboursés au chapitre des ententes fédérales-provinciales alors que le solde de 253 millions de dollars a été versé, dans le cadre des différents programmes d'aide à l'industrie, sous forme de contributions et de subventions. Les dépenses enregistrées dans le cadre de l'entente sur la modernisation de l'industrie des pâtes et papiers se sont élevées à 26 millions de dollars. Cette somme représente le débours le plus important effectué dans le cadre de cette entente depuis son annonce en 1979.

Les programmes de productivité des industries du matériel de défense (PPIMD) et d'aide aux constructeurs de navires (PACN) ont généré des débours totaux de l'ordre de 91 millions de dollars.

Dans le cadre du programme PPIMD, deux projets majeurs ont été mis de l'avant en 1983-1984. Il s'agit en premier lieu de l'implantation au Québec d'une usine de fabrication d'hélicoptères bimoteurs légers de la société Bell Helicopter

Textron Inc. Cet important projet nécessitera des investissements totaux de 514,2 millions de dollars et entraînera la création de 2 775 emplois (niveau annuel moyen). Le gouvernement fédéral participe à ce projet pour un total de 165,2 millions. L'implantation de la Bell Helicopter au Québec constitue une étape importante dans la création au Canada d'une industrie de technologie de pointe reliée à la fabrication d'hélicoptères.

En deuxième lieu, le gouvernement fédéral et la Pratt & Whitney Canada ont signé, en octobre 1983, une entente conjointe à long terme afin de subventionner 12 nouveaux programmes de recherche, de développement et d'amélioration du rendement. Ces programmes et les travaux de fabrication de moteurs qui en découleront vont créer 6 000 nouveaux emplois dans le secteur de la haute technologie et accroître les ventes de 20 milliards de dollars. Au cours des dix prochaines années, l'investissement total s'élèvera à 1,7 milliard de dollars. Le gouvernement fédéral investira 468 millions de dollars dans la réalisation de ce projet.

LES ENTENTES AUXILIAIRES

Les Infrastructures Industrielles

Durée : 26 mars 1975 au 30 avril 1984

Répartition des coûts :

MEIR	82 602 000 \$
Gouvernement provincial	<u>55 068 000</u>
Coût estimatif total	137 670 000 \$

Dépenses du MEIR à ce jour	60 482 000 \$
Dépenses du MEIR en 1983-1984	7 868 000 \$

La présente entente consiste en un programme d'aide financière destiné aux municipalités désireuses d'aménager ou d'améliorer leur infrastructure industrielle. Cette aide a favorisé la création et l'expansion de zones industrielles, ainsi que l'établissement de parcs bien équipés dans le domaine de la pêche industrielle en Gaspésie et sur la Côte-Nord. Les municipalités qui ne disposent pas de l'infrastructure nécessaire à l'implantation d'une entreprise industrielle ont pu aussi bénéficier d'une aide aux termes de l'entente.

L'entente étant maintenant terminée, la totalité des fonds qui y étaient alloués ont été engagés dans des projets précis dont plusieurs sont encore en voie de réalisation.

Le développement touristique

Durée : 6 avril 1978 au 31 mars 1984

Répartition des coûts :

MEIR	69 600 000 \$
Gouvernement provincial	<u>66 400 000</u>
Coût estimatif total	136 000 000 \$

Dépenses du MEIR à ce jour	50 613 000 \$
Dépenses du MEIR en 1983-1984	9 688 000 \$

Les objectifs généraux de cette entente portent sur l'accroissement et la diversification des attractions touristiques en vue d'accroître le nombre de touristes étrangers et d'inciter les Québécois à utiliser davantage les installations touristiques de leur province. Les programmes d'aménagement de parcs touristiques, de restauration de bâtiments et de sites historiques, de modernisation de musées, d'aménagement de centres de plein air et de camps de vacances se sont poursuivis.

Au cours de l'année, les gouvernements ont réaffecté les soldes disponibles de l'entente à des projets pouvant être amorcés ou accélérés durant l'année financière. Parmi ces projets, on retrouve :

- la vieille pulperie de Chicoutimi,
- le centre aquatique de Roberval,
- le centre de ski du Mont-Valin.

La modernisation de l'industrie des pâtes et papiers

Durée : 15 mai 1979 au 31 mars 1984

Répartition des coûts :

MEIR	135 000 000 \$
Gouvernement provincial	<u>105 000 000</u>
Coût estimatif total	240 000 000 \$

Dépenses du MEIR à ce jour	64 095 000 \$
Dépenses du MEIR en 1983-1984	25 835 000 \$

L'industrie des pâtes et papiers représente le secteur le plus important de l'industrie forestière québécoise. Toutefois, depuis quelques années, l'industrie faisait face à un déclin de sa capacité concurrentielle dans le contexte de ses marchés domestique et extérieur.

Grâce à cette entente, les deux gouvernements ont permis à l'industrie des pâtes et papiers de moderniser ses usines et d'en améliorer de ce fait leur compétitivité. Dans le but d'inciter les entreprises à investir davantage, une aide financière leur est accordée sous forme de

subventions directes pouvant atteindre jusqu'à 25 % de l'actif admissible. Les subventions autorisées se rapportent principalement à des projets visant à réduire les coûts de production, à augmenter la valeur ajoutée des produits finis et à favoriser la protection de l'environnement.

En 1983-1984, le budget de l'entente, soit 240 millions de dollars, a été dressé de manière à accorder des subventions à 23 entreprises au Québec et à 39 usines. Parmi les entreprises et les usines ainsi touchées, on note la Domtar à Donnacona, la Donohue à Clermont, la Reed à Limoulu, la James McLaren à Masson, la Papier Q.N.S. à Baie-Comeau. De plus, plusieurs usines des sociétés C.I.P., Abitibi-Price et Consolidated-Bathurst ont bénéficié de subventions dans le cadre de cette entente.

La Société Inter-Port du Québec

Durée : 3 juillet 1981 au 31 mars 1986

Répartition des coûts :

MEIR	5 550 000 \$
Gouvernement provincial	<u>3 700 000</u>
Coût estimatif total	9 250 000 \$

Dépenses du MEIR à ce jour	2 419 000 \$
Dépenses du MEIR en 1983-1984	917 000 \$

La Société Inter-Port (SIP) est une société qui s'occupe de la promotion et du développement industriel dans la région de Québec en mettant l'accent sur les projets susceptibles de bénéficier des infrastructures portuaires. La SIP est détenue à raison de 60 % par le gouvernement québécois et à 40 % par le gouvernement canadien. Cependant, la participation du gouvernement fédéral aux investissements s'élève à 60 % aux termes d'une entente fédérale-provinciale, tandis que celle du gouvernement provincial est de 40 %.

Les objectifs poursuivis par la SIP consistent essentiellement à diversifier et à renforcer la structure économique de l'agglomération de Québec et à favoriser la création d'emplois. Elle appuie le secteur privé et stimule l'investissement ayant un impact sur l'économie régionale.

Au cours de 1983-1984, l'entente auxiliaire Canada-Québec sur la Société Inter-Port de Québec, qui devait prendre fin le 31 mars 1984, a vu sa durée prolongée de deux ans en vertu de l'amendement n° 2, en date du 30 mars 1984.

La prolongation permettra à la SIP de continuer ses efforts de prospection industrielle afin de permettre à la région de Québec d'avoir accès au

marché mondial de l'investissement. Cette décision favorisera de plus une réaffectation et une utilisation plus complète des fonds alloués.

Au cours de ses trois années d'activités, la SIP s'est fait remarquer, entre autres, par son travail auprès des organismes de développement industriel du Québec métropolitain, la mise sur pied d'une équipe de promotion, principalement chargée de consortiums d'exportation et l'acquisition de terrains pour l'industrie.

L'intervention de la SIP au sein du milieu économique de l'agglomération de Québec aura permis en 1983-1984 d'appuyer, grâce à l'injection de 400 000 \$ de capital de risque, la croissance et le développement d'une entreprise de pointe dans la région, dont les produits de haute technologie offrent un potentiel d'exportation à l'échelle mondiale.

Il convient plus particulièrement de mentionner son engagement au sein du groupe d'action pour l'avancement technologique et industriel de la région de Québec (GATIQ). Ce groupe s'est engagé notamment à promouvoir la mise sur pied d'un institut de recherche en optique et en laser dans la région métropolitaine de Québec.

LES PROGRAMMES DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

La Loi sur les subventions au développement régional

Au cours de l'exercice financier 1983-1984, la Loi sur les subventions au développement régional a donné lieu aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	168
Prévision du nombre d'emplois créés	2 220
Investissements au titre de l'actif admissible se rapportant à ces offres	91 652 000 \$
Engagements du MEER au chapitre de ces offres	19 769 000 \$
Total des versements en 1983-1984	29 146 000 \$

La zone spéciale de Montréal

Ce programme a pour but d'accélérer le développement de la structure industrielle du Québec en renforçant le rôle de la région montréalaise en tant que centre de l'expansion manufacturière de la province.

Au cours de l'année à l'étude, ce programme a donné lieu aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	79
Prévision du nombre d'emplois créés	2 407
Investissements au titre de l'actif admissible se rapportant à ces offres	108 951 000 \$
Engagements du MEIR au chapitre de ces offres	18 839 000 \$
Total des versements en 1983-1984	34 869 000 \$

Au cours de l'exercice financier 1983-1984, les dépenses du MEIR au Québec, en vertu des programmes de subventions au développement régional, se sont élevées à 64 millions de dollars, dont 34,9 millions ont été versés dans le cadre du programme de la zone spéciale de Montréal.

LES AUTRES PROGRAMMES

Le programme de développement économique des Îles-de-la-Madeleine

En comparaison avec les autres régions du Québec, les Îles-de-la-Madeleine n'ont pas atteint un niveau de développement économique permettant de réduire le chômage chronique qui y sévit. La faiblesse de la croissance économique est en partie attribuable à la situation géographique de cette région. Conscient de ce problème, l'ancien ministère de l'Expansion économique régionale, de concert avec d'autres ministères fédéraux, a mis en oeuvre un programme qui vise essentiellement l'amélioration des conditions de vie de la population des Îles, ainsi que la création et le maintien d'emplois permanents en vue de réduire le taux de chômage et l'exode de la population.

Le programme initial représentait un engagement de 13,7 millions de dollars auquel s'est ajouté, au cours de l'exercice financier 1982-1983, une somme de 5,6 millions. Le programme est divisé en sept volets dont trois sont laissés à la maîtrise d'oeuvre des ministères des Pêches et des Océans, des Transports et de l'Agriculture. Les quatre autres volets tombent sous la responsabilité du MEIR et prévoient de l'aide financière à des entreprises manufacturières ou touristiques, à des initiatives de développement économique et à des études économiques.

Le programme de stimulants industriels a donné lieu, au cours de l'exercice financier 1983-1984, aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	6
Prévision du nombre d'emplois créés	59
Investissements au titre de l'actif admissible se rapportant à ces offres	1 259 000 \$
Engagements du MEER au chapitre de ces offres	629 000 \$
Total des versements en 1983-1984	241 000 \$

Le programme de développement industriel et régional

Nombre net d'offres autorisées	106
Prévision du nombre d'emplois créés	2 808
Coût total des projets	56 713 000 \$
Engagements du MEIR au chapitre de ces offres	15 372 000 \$
Total des versements en 1983-1984	138 000 \$

Le programme d'aide aux infrastructures nautiques sur le Saint-Laurent

Le programme vise à doter le Québec d'un réseau minimal de ports de refuge sur le Saint-Laurent permettant, d'une part, d'accroître l'infrastructure d'accueil lors des événements Québec 1984 et, d'autre part, d'être en mesure à plus long terme d'attirer sur le Saint-Laurent un plus grand nombre de plaisanciers canadiens et américains.

Ce programme est entrepris en collaboration avec le ministère des Travaux publics et Pêches et Océans Canada. Il vise la création de six nouveaux ports permettant une augmentation de 500 à 600 places destinées aux plaisanciers et la réfection de cinq autres havres.

Les ports suivants ont fait ou feront l'objet d'une contribution dans le cadre de ce programme :

- Baie-Comeau
- Cap-à-l'Aigle
- Gaspé
- Ile-aux-Coudres
- Lévis
- Neuville
- Sept-Iles
- Sillery
- Saint-Laurent-Ile d'Orléans
- Tadoussac
- Berthier.

Il est à noter que certains travaux ont été réalisés dans le cadre du programme fédéral de stimulation immédiate de l'emploi.

Le programme de développement touristique pour l'est du Québec

Ce programme s'inscrit dans le cadre du plan fédéral Canada-Bas Saint-Laurent-Gaspésie, annoncé le 5 mai 1983, visant à améliorer les perspectives de développement économique de l'est du Québec. Le programme vise à :

- favoriser le développement, la modernisation et la consolidation des infrastructures d'hébergement de cette région;
- développer les attraits touristiques susceptibles d'attirer ou de retenir la clientèle touristique, encourager la création de voyages à forfait et promouvoir des événements touristiques d'importance.

Le ministère devrait injecter plus de 14 millions de dollars dans la mise en oeuvre de ce programme au cours des cinq prochaines années.

L'ONTARIO

La création du programme de développement industriel et régional (PDIR) à l'été de 1983 a nécessité la modification des méthodes de dotation et d'autres procédures, la dissolution de plusieurs programmes remplacés par le PDIR et la prestation d'une aide directe à l'industrie pour des projets axés surtout sur la modernisation et l'innovation.

Pour rejoindre davantage les entreprises admissibles d'une des régions industrielles les plus importantes du Canada et leur offrir de meilleurs services, le MEIR a ouvert, à la fin de 1983, un troisième bureau local dans cette province, plus précisément à London, dans le Sud-Ouest. Les deux autres sont situés à Thunder Bay et à Sudbury.

Aux fins du Mois des exportations canadiennes organisé pour la première fois en octobre dernier et qui deviendra un événement annuel, le MEIR a tenu des colloques sur les exportations dans toutes les régions de l'Ontario et a délégué des représentants à diverses réunions et conférences. Pendant l'été, dix étudiants universitaires se

spécialisant dans le domaine ont été recrutés dans le cadre du programme d'emplois d'été des jeunes pour alder, depuis différents centres disséminés dans toute la province, les fabricants à mieux vendre leurs produits à l'étranger.

Au cours de 1983-1984, le ministère a dépensé 121,7 millions de dollars en Ontario, dont 97,7 millions ont été distribués sous forme de subventions directes à l'industrie et 15,9 millions ont été affectés à des projets prévus par les ententes auxiliaires entre le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario.

LES ENTENTES AUXILIAIRES

Au 31 mars 1984, 12 ententes auxiliaires avaient été signées en vertu de l'entente-cadre de développement (ECD) entre le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario, dont six étaient en vigueur pendant la période visée. L'une d'elles, celle du projet d'infrastructure à Sault-Sainte-Marie, était du ressort de Travaux publics Canada, tandis que celle sur l'aménagement des forêts relevait d'Environnement Canada.

Les localités à industrie unique

Durée : 18 octobre 1976 au 31 mars 1984

Répartition des coûts :

MEIR	9 383 630 \$
Affaires indiennes et du Nord	314 908
Transports Canada	150 000
Société canadienne d'hypothèques et de logement	366 462
Gouvernement provincial	<u>9 585 000</u>
Coût estimatif total	19 800 000 \$

Dépenses du MEIR à ce jour	9 344 238 \$
Dépenses du MEIR en 1983-1984	800 000 \$

Cette entente visait à diversifier et à stabiliser l'économie des localités à industrie unique du nord de l'Ontario et à lancer des programmes destinés à atténuer les problèmes socio-économiques qui leur sont propres. Elle prévoyait six projets d'infrastructure de grande envergure.

Tous les projets ont été réalisés et, au 31 mars 1984, date d'expiration de l'entente, pratiquement tous les fonds qui s'y rattachaient avaient été dépensés.

La modernisation des installations de l'industrie des pâtes et papiers

Durée : 15 mai 1979 au 31 mars 1984

Répartition des coûts :

MEIR	62 700 000 \$
Gouvernement provincial	<u>125 400 000</u>
Coût estimatif total	188 100 000 \$

Dépenses du MEIR à ce jour	58 184 000 \$
Dépenses du MEIR en 1983-1984	6 575 000 \$

Destinée à stimuler l'investissement du secteur privé dans l'industrie des pâtes et papiers de la province par des mesures incitatives visant la modernisation des usines, l'économie de l'énergie et la lutte contre la pollution, cette entente a suscité des investissements de l'ordre de 1,3 milliard de dollars de la part de l'industrie.

La contribution de 60 millions de dollars du MEIR a joué un rôle crucial dans le succès de l'entente qui a pris fin le 31 mars 1984.

Le développement rural du Nord (DRN)

Durée : 2 mars 1981 au 31 mars 1984

Répartition des coûts :

MEIR	9 250 000 \$
Affaires indiennes et du Nord	750 000
Gouvernement provincial	<u>8 500 000</u>
Coût estimatif total	18 500 000 \$

Dépenses du MEIR à ce jour	4 530 000 \$
Dépenses du MEIR en 1983-1984	2 373 000 \$

Cette entente avait pour objet d'élargir et de diversifier l'assise économique dans les régions rurales du nord de l'Ontario par des stimulants offerts aux entreprises de petite envergure et par une aide financière permettant la réalisation d'un large éventail d'activités économiques dans les domaines de l'agriculture, des ressources naturelles, du tourisme et du développement des petites entreprises.

L'entente prévoyait en outre l'affectation de 1,5 million de dollars à des projets concernant les autochtones. La réalisation à frais partagés de ces projets relevait du ministère des Affaires indiennes et du Nord et du MEIR.

En mars 1984, 547 projets avaient été approuvés, ce qui représente un engagement d'environ

9,8 millions de dollars de la part du gouvernement fédéral. Ces projets devraient amener la création de 2 800 emplois.

L'est de l'Ontario (EAE0)

Durée : 20 décembre 1979 au 31 mars 1984

Répartition des coûts :

MEIR	25 175 000 \$
Gouvernement provincial	<u>25 175 000</u>
Coût estimatif total	50 350 000 \$

Dépenses du MEIR à ce jour	19 219 284 \$
Dépenses du MEIR en 1983-1984	1 333 200 \$

Cette entente avait pour objet de favoriser la stabilisation, la diversification et l'élargissement de l'assise économique des régions rurales de l'est de l'Ontario par des mesures visant à développer l'assise des ressources naturelles et à en assurer la viabilité à long terme, ainsi qu'à stimuler les investissements du secteur privé dans la région. De l'aide a été offerte pour la réalisation de projets liés à l'agriculture, aux forêts, aux minéraux et au tourisme et des subventions ont été accordées aux petites entreprises.

Au cours de l'année à l'étude, 26 entreprises ont reçu des gouvernements fédéral et provincial des prêts-subventions d'une valeur totalisant un million de dollars.

Le secteur privé a lui aussi apporté sa contribution en investissant 3 millions de dollars, suscitant ainsi la possibilité de créer 500 emplois à plein temps.

Les travaux de reboisement ont continué de fournir de l'emploi à temps partiel aux résidents locaux pendant l'hiver. La technologie des levés par gradimètre, transférée du gouvernement au secteur privé, a permis de stimuler l'exploration minérale par des levés aériens.

Cette entente, qui devait prendre fin le 31 mars 1984, a été prolongée de six mois au début de 1984 en raison d'un arriéré de requêtes à traiter. Le programme n'a pas reçu de crédits supplémentaires.

La mise en valeur des ressources communautaires et rurales

Durée : 7 décembre 1977 au 31 mars 1985

Répartition des coûts :

MEIR	13 828 000 \$
Gouvernement provincial	<u>15 695 000</u>
Coût estimatif total	29 523 000 \$

Dépenses du MEIR à ce jour	8 161 000 \$
Dépenses du MEIR en 1983-1984	3 764 000 \$

Cette entente a pour objet de renforcer la structure des ressources communautaires dans les régions rurales, d'y accroître les possibilités d'emploi à long terme dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles et de renforcer et diversifier l'assise économique des régions rurales et urbaines par des mesures visant à favoriser l'essor d'autres industries secondaires.

Sur les cinq grands projets lancés, quatre sont terminés : la première phase du projet de la vallée supérieure de l'Outaouais, le projet des nouvelles forêts dans l'est de l'Ontario (peupliers hybrides), le projet des levés géoscientifiques et des études sur les minéraux dans la région de Kirkland Lake, ainsi que le projet d'infrastructure d'Elliot Lake. Quant au cinquième, qui porte sur l'infrastructure de la région de Pembroke, il est en bonne voie de réalisation.

LES AUTRES PROGRAMMES

Le programme de développement industriel et régional (PDIR)

En Ontario, une stratégie de développement industriel axée sur le marché a été mise en oeuvre pour aider tout particulièrement les entreprises qui ont constaté des possibilités d'exploitation de créneaux réelles ou éventuelles à en tirer profit et à mieux soutenir la concurrence. La priorité a été accordée aux requérants les plus disposés et les plus aptes à s'approprier une part du marché de leurs concurrents ainsi qu'à ceux qui possèdent un potentiel solide sur les plans des ventes à l'exportation ou de la fabrication de produits de remplacement des importations.

Pour faire connaître le programme et en expliquer les modalités de fonctionnement, le MEIR a parrainé des colloques dans plus de 66 villes auxquels quelque 2 800 gens d'affaires ont assisté.

Voici des données concernant le PDIR pour la période allant de juillet 1983 (mois de lancement du programme) au 31 mars 1984 :

Nombre net d'offres acceptées	77
Nombre d'emplois devant être créés	1 776
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	84 591 916 \$
Engagements du MEIR au chapitre de ces offres	26 127 037 \$
Total des versements en 1983-1984	1 438 578 \$

La Loi sur les subventions au développement régional (LSDR)

Toutes les régions du nord de l'Ontario, ainsi que celle de Renfrew-Pembroke dans l'Est, sont admissibles à de l'aide en vertu de la LSDR.

Données sur les activités liées à la LSDR en 1983-1984 :

Nombre net d'offres acceptées	21
Nombre d'emplois devant être créés	295
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	27 034 220 \$
Engagements du MEIR au chapitre de ces offres	5 872 476 \$
Total des versements en 1983-1984	1 046 707 \$

Le programme prendra fin le 31 décembre 1984.

Le programme de développement industriel et commercial (PDIC)

Ce programme, qui relève de l'Office canadien pour un renouveau industriel (OCRI), a pour objet de renforcer et de diversifier l'assise industrielle des régions qui ont toujours vécu des industries du textile, du vêtement ou de la chaussure. Les deux seules régions à l'extérieur du Québec qui sont visées par le programme sont Cornwall et Hawkesbury.

Données concernant le programme pour 1983-1984 :

Nombre net d'offres acceptées	15
Nombre d'emplois devant être créés	291
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	7 218 500 \$
Engagements du MEIR au chapitre de ces offres	2 766 255 \$
Total des versements en 1983-1984	834 130 \$

LE MANITOBA

En 1983-1984, le programme de développement industriel et régional a été lancé et des subventions ont continué d'être accordées dans le cadre du programme des subventions au développement régional.

LES ENTENTES AUXILIAIRES

Au 31 mars 1984, trois ententes auxiliaires étaient en vigueur en vertu de l'ECD. On trouvera dans les pages suivantes une brève description des activités entreprises dans le cadre des ententes auxiliaires en 1983-1984.

Le développement du Nord

Durée : 29 novembre 1982 au 31 mars 1987

Répartition des coûts :	
MEIR	62 800 000 \$
Emploi et Immigration	40 000 000
Affaires indiennes et du Nord	22 200 000
Gouvernement provincial	61 200 000
Coût estimatif total	186 200 000 \$

Dépenses du MEIR à ce jour	12 148 913 \$
Dépenses du MEIR en 1983-1984	10 626 208 \$

Cette entente a pour objet d'exploiter les possibilités locales de revenu et d'emploi dans les agglomérations du Nord et d'accroître la participation de la main-d'œuvre du Nord, en particulier dans les principaux secteurs de ressources, par l'élimination des obstacles au développement humain et économique. Les programmes prévus par l'entente portent sur le développement économique communautaire, l'épanouissement humain et l'aménagement communautaire.

L'entente vise aussi à préparer les résidents locaux à tirer profit des projets futurs de développement économique dans le nord du Manitoba. La coordination des activités des parties à l'entente facilitera la préparation à l'emploi, la détermination des débouchés et le placement de travailleurs qualifiés dans divers postes liés au développement des ressources ainsi que dans les domaines techniques et professionnels, et les services.

Le centre ville de Winnipeg

Durée : 4 septembre 1981 au 31 mars 1986

Répartition des coûts :

MEIR	32 000 000 \$
Ville de Winnipeg	32 000 000
Gouvernement provincial	32 000 000
Coût estimatif total	96 000 000 \$

Dépenses du MEIR à ce jour	7 882 571 \$
Dépenses du MEIR en 1983-1984	2 880 366 \$

L'entente tripartite Canada-Manitoba-Winnipeg a pour objet de répondre aux besoins socio-économiques du centre ville de Winnipeg et des quartiers avoisinants. Cette partie englobe le centre ville et les vieux quartiers avoisinants où habite le cinquième de la population. Ce secteur a joué un rôle important dans le développement historique du Manitoba et de l'Ouest. Cependant, au cours des trente dernières années de croissance suburbaine rapide, ses forces et ses possibilités n'ont pu compenser la détérioration sociale, économique et matérielle.

L'entente vise à accroître les possibilités d'emploi, à favoriser le développement industriel, commercial et résidentiel, à revitaliser matériellement et socialement le centre ville et à faciliter la participation sociale et économique des habitants à l'exploitation des possibilités de développement.

Pour atteindre ces objectifs, des programmes complets et intégrés ont été mis en œuvre, y compris un programme de développement industriel et commercial, un programme de préparation à l'emploi et d'action positive et des programmes de revitalisation de la communauté, des installations et des services dans les quartiers résidentiels plus vieux.

Le développement du tourisme

Durée : 1^{er} avril 1979 au 31 mars 1985

Répartition des coûts :

MEIR	12 000 000 \$
Gouvernement provincial	8 000 000
Coût estimatif total	20 000 000 \$

Dépenses du MEIR à ce jour	4 030 020 \$
Dépenses du MEIR en 1983-1984	2 950 846 \$

L'objectif global de l'entente consiste à renforcer les destinations touristiques dans la province et à améliorer la productivité de l'industrie touristique par des projets conjoints entre l'industrie et le gouvernement.

LES AUTRES PROGRAMMES

Voici des données sur les activités entreprises au titre de chacun des programmes :

Le programme de développement industriel et régional

Nombre net d'offres acceptées	24
Nombre d'emplois devant être créés	1 509
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	37 987 339 \$
Engagements du MEIR au titre de ces offres	9 980 115 \$
Total des versements en 1983-1984	36 336 \$

Le programme de subventions au développement régional

Nombre net d'offres acceptées	54
Nombre d'emplois devant être créés	815
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	29 511 699 \$
Engagements du MEIR au titre de ces offres	7 019 599 \$
Total des versements en 1983-1984	6 331 506 \$

L'ENTENTE SPÉCIALE ARDA

L'entente spéciale ARDA conclue en vertu de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA) a pour objet de contribuer au développement économique et à l'intégration sociale des habitants des régions rurales, en particulier des autochtones qui auparavant ne bénéficiaient pas ou pratiquement pas de possibilités d'emploi et de revenu stable. De l'aide financière a donc été accordée aux entreprises commerciales ou à celles du secteur primaire pour créer des emplois et augmenter les revenus. La date d'expiration de l'entente a été reportée au 31 mars 1987.

En 1983-1984, les dépenses du MEIR au Manitoba dans le cadre de cette entente se sont élevées à 4 116 652 \$.

LA SASKATCHEWAN

Avant l'expiration, le 31 mars 1984, de l'entente-cadre de développement (ECD), une nouvelle étape dans les relations fédérales-provinciales a été amorcée avec la signature, le 30 janvier 1984, de l'entente de développement économique et régional (EDER) d'une durée de dix ans.

Voici le résumé des activités du MEIR entreprises dans le cadre de l'ECD, de l'EDER et des autres programmes subventionnés en 1983-1984.

LES ENTENTES AUXILIAIRES

La vallée de la Qu'Appelle

Durée : 6 octobre 1975 au 31 mars 1984

Répartition des coûts :

MEIR	7 760 000 \$
Environnement Canada	9 000 000
Parcs Canada	1 200 000
Gouvernement provincial	<u>15 740 000</u>
Coût estimatif total	<u>33 700 000 \$</u>

Dépenses du MEIR à ce jour	7 004 000 \$
Dépenses du MEIR en 1983-1984	1 023 000 \$

La vallée de la Qu'Appelle constitue l'une des principales attractions touristiques pour les Saskatchewanais et pour les touristes venant de l'extérieur de la province.

Cette entente comporte trois principaux objectifs : assurer la productivité à long terme des ressources touristiques et récréatives de la vallée de la Qu'Appelle, accroître les avantages qui découlent de l'utilisation de ces ressources et améliorer la gestion des ressources en terre et en eau. Environnement Canada joue un rôle important à ce titre par le biais de programmes d'amélioration de la capacité d'écoulement des rivières, par la surveillance de la qualité de l'eau et par la maîtrise de l'inondation des terres.

La planification

Durée : 1^{er} avril 1979 au 31 mars 1984

Répartition des coûts :

MEIR	750 000 \$
Gouvernement provincial	<u>750 000</u>
Coût estimatif total	<u>1 500 000 \$</u>

Dépenses du MEIR à ce jour	564 000 \$
Dépenses du MEIR en 1983-1984	252 000 \$

Les principaux objectifs de la deuxième entente sur la planification sont les suivants : recenser et analyser les possibilités de développement économique, effectuer des études d'adaptation sociale urbaine, de planification communautaire, de cartographie et de réaménagement des noyaux urbains en Saskatchewan et élaborer les stratégies, les programmes et les ententes auxiliaires découlant de ces possibilités et de ces études.

LES AUTRES PROGRAMMES

Le programme de développement industriel et régional (PDIR)

Nombre net d'offres acceptées	8
Prévision du nombre d'emplois créés	6
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	1 075 212 \$
Engagements du MEIR au chapitre de ces offres	454 006 \$
Total des versements en 1983-1984	105 000 \$

Ce programme permet aux entreprises d'obtenir de l'aide financière sous forme de contributions remboursables ou non ou de garanties de prêts.

Le programme de subventions au développement régional (PSDR)

Nombre net d'offres acceptées	15
Prévision du nombre d'emplois créés	246
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	11 309 000 \$
Engagements du MEIR au chapitre de ces offres	2 869 000 \$
Total des versements en 1983-1984	5 546 000 \$

L'entente spéciale ARDA

Nombre net d'offres acceptées	164
Prévision du nombre d'emplois créés	325
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	5 851 458 \$
Engagements du MEIR au chapitre de ces offres	3 698 000 \$
Total des versements en 1983-1984	\$

L'entente spéciale ARDA vise à favoriser le développement économique et l'adaptation sociale des populations habitant des régions rurales et éloignées, notamment celles d'origine autochtone, qui n'avaient eu jusqu'ici qu'un accès limité à des revenus et à des emplois réguliers.

Le programme d'expansion des entreprises et d'aide à l'accroissement de la productivité au moyen de techniques (PEE/AAPT)

	Nombre	Montant
Projets approuvés en 1983-1984		
PEE	10	1 489 262 \$
AAPT	2	93 800 \$
Versements en 1983-1984		1 384 000 \$

Ces programmes ont été abrogés avec l'entrée en vigueur du PDIR en juillet 1983. Toutes les demandes reçues au titre de ces deux programmes ont été traitées, si bien qu'aucune autre ne sera approuvée en 1984-1985.

L'ALBERTA

En raison de la récession, les demandes d'aide financière émanant des entreprises de l'Alberta ont été peu nombreuses en 1983-1984. Certains projets ne sont pas allés de l'avant; ceux qui ont démarré ont progressé à un rythme plus lent que prévu et n'ont pas eu l'envergure attendue.

Au 31 mars 1984, sept ententes auxiliaires avaient été conclues en vertu de l'entente-cadre de développement (ECD) avec l'Alberta, mais seule celle portant sur l'aide au traitement des produits alimentaires était encore en vigueur. Elle devait prendre fin le 31 mars 1984, mais a été prolongée d'un an.

Le nouveau programme de développement industriel et régional a donné naissance à des activités en Alberta à la fin de 1983-1984. On trouvera, dans les pages suivantes, une brève description des activités entreprises dans le cadre de l'entente auxiliaire en vigueur et des autres programmes au cours de 1983-1984.

L'ENTENTE AUXILIAIRE

L'aide au traitement des produits alimentaires

Durée : 19 août 1981 au 30 mars 1985

Répartition des coûts :

MEIR	14 000 000 \$
Gouvernement provincial	<u>14 000 000</u>
Coût estimatif total	28 000 000 \$

Dépenses du MEIR à ce jour	2 047 895 \$
Dépenses du MEIR en 1983-1984	949 048 \$

Cette entente est la prolongation de la précédente qui a pris fin le 30 juin 1981; elle a pour objectifs de renforcer la viabilité économique des petites agglomérations rurales et d'accroître, en Alberta, la transformation des produits alimentaires qui ont occupé ou qui pourraient occuper une place concurrentielle sur les marchés intérieurs et étrangers, grâce à la mise au point de nouvelles techniques. Jusqu'à présent, 91 offres ont été acceptées par des entreprises des régions rurales de l'Alberta, ce qui

représente des contributions de 11 millions de dollars, lesquelles devraient amener la création de 475 emplois. Le ministère procédait, à la fin de l'année, à l'évaluation de 141 autres demandes d'aide.

Au nombre des projets subventionnés jusqu'à présent aux termes de cette entente, on compte des installations de préparation de la viande, de produits laitiers et de légumes, des pâtisseries, des usines d'aliments pour animaux et plusieurs entreprises de transformation d'aliments nutritifs spéciaux.

LES AUTRES PROGRAMMES

Le programme de subventions au développement régional

Au cours de l'année à l'étude, trois offres d'aide ont été faites aux termes du programme de subventions au développement régional. Le total des versements effectués au titre des offres acceptées antérieurement s'est élevé à 690 823 \$ en 1983-1984.

Le programme de développement industriel et régional

Au cours de l'exercice financier, 28 offres d'aide ont été faites aux termes du programme de développement industriel et régional. Le total des versements effectués au titre des offres acceptées s'est élevé à 18 275 \$ en 1983-1984.

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Au cours de l'exercice financier, le bureau régional a procédé à la consolidation des programmes et des activités administratives de la région. Plus précisément, le fusionnement des ministères de l'Expansion économique régionale et de l'Industrie et du Commerce a été réalisé, y compris la réinstallation du bureau de Victoria.

Les consultations se sont poursuivies avec la Banque fédérale de développement (BFD) en vue de promouvoir les programmes du ministère ainsi qu'avec la commission de l'Emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) en ce qui a trait aux programmes concernant l'immigration des entrepreneurs et la création d'emplois. On s'est employé à défendre le rôle important joué par le

MEIR dans l'expansion du commerce des localités exportatrices et dans l'élaboration d'une stratégie à l'intention du secteur du tourisme. Une évaluation de l'entente auxiliaire sur le développement industriel a été achevée.

Au 31 mars 1984, les onze ententes auxiliaires conclues en vertu de l'entente-cadre de développement (ECD) étaient toutes venues à expiration. On trouvera dans les pages suivantes une brève description des activités entreprises dans le cadre de l'entente auxiliaire et des autres programmes en 1983-1984.

L'ENTENTE AUXILIAIRE

Le développement de l'industrie des voyages

Durée : 17 octobre 1978 au 17 octobre 1983

Répartition des coûts :

MEIR	25 000 000 \$
Gouvernement provincial	25 000 000
Coût estimatif total	50 000 000 \$

Dépenses du MEIR à ce jour	22 770 767 \$
Dépenses du MEIR en 1983-1984	2 047 071 \$

Cette entente avait pour objectif de renforcer le rôle joué par l'industrie des voyages dans le développement économique de la province. Les programmes visaient à élaborer des stratégies à long terme pour l'industrie des voyages en déterminant les tendances, les lacunes et les orientations futures et en effectuant des études de faisabilité et de possibilité. Ils visaient également à instaurer la structure institutionnelle nécessaire à la coordination des associations de l'industrie des voyages, à améliorer les installations et l'infrastructure reliées à cette industrie, à appuyer la création, l'amélioration ou le développement des principaux stimulants de voyages tels les centres culturels, les parcs d'intérêt spécial, les sites historiques et les attractions naturelles et, enfin, à appuyer l'aménagement de stations de ski Internationales offrant des installations multirécréatives tout au long de l'année.

LES AUTRES PROGRAMMES

Le programme de développement industriel et régional

Nombre net d'offres acceptées	31
Prévision du nombre d'emplois créés	434
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	16 241 593 \$
Engagements du MEIR au chapitre de ces offres	4 187 668 \$

Les projets spéciaux de relance

Ce programme permet de fournir de l'aide financière aux installations et aux services clés qui favorisent l'expansion du secteur privé canadien et qui accélèrent la reprise de l'économie.

Pendant l'exercice financier, le MEIR a consacré 15 millions de dollars à la construction, à Vancouver, d'un centre de recherche sur les pâtes et papiers et 11 millions de dollars à l'amélioration des réseaux d'adduction d'eau et d'égout à Ucluelet, Tofino et Clayquot Sound sur la côte ouest de l'île Vancouver.

Le programme d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre (PAAIM)

Au cours de l'année, Port Alberni a été la première localité de l'Ouest canadien à devenir admissible à l'aide financière spéciale offerte en vertu du PAAIM.

Le volet aide industrielle du PAAIM appuie les entrepreneurs de fabrication ou de transformation désireux d'établir, d'agrandir ou de restructurer des établissements dans une localité désignée.

Le volet création d'emplois a permis d'offrir des allocations de formation, des subventions salariales transférables, des stimulants accrus pour la mobilité et des prestations de retraite anticipée.

Le programme de subventions au développement régional

Le programme de subventions au développement régional a donné lieu, au cours de l'exercice financier, aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	5
Prévision du nombre d'emplois créés	168
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	11 878 675 \$
Engagements du MEIR au chapitre de ces offres	1 587 836 \$
Total des versements en 1983-1984	656 151 \$

L'entente spéciale ARDA

Cette entente, conclue en vertu de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA), prévoyait de l'aide à l'établissement, à l'expansion ou à la modernisation d'entreprises commerciales désireuses d'employer des personnes

d'ascendance autochtone. En outre, l'entente prévoyait une aide à la formation spéciale des employés autochtones éventuels et aux services et installations communautaires nécessaires pour appuyer le développement dans les régions éloignées de la province. Contrairement aux autres provinces de l'Ouest, la Colombie-Britannique n'a pas conclu d'entente sur les terres septentrionales centrée sur les autochtones; l'entente spéciale ARDA répondait donc à un grand nombre de besoins d'aide des communautés, spécialement celles qui sont situées dans le Nord. Les dépenses du MEIR aux termes de l'entente spéciale ARDA en Colombie-Britannique se sont chiffrées à 3,25 millions de dollars en 1983-1984. Le programme a pris fin le 31 mars 1984.

L E Y U K O N

Au 31 mars 1983, toutes les ententes auxiliaires conclues aux termes de l'ancienne entente-cadre de développement étaient venues à expiration, mais des versements étaient encore effectués en 1983-1984 au titre d'engagements antérieurs.

Le programme de subventions au tourisme et aux petites entreprises créé par le Canada et le Yukon est entré en vigueur le 31 mars 1983. Il a pour objet d'aider pendant un an l'industrie du tourisme dans ses projets de développement et de commercialisation. Par l'intermédiaire d'un comité consultatif mixte, il permet la mise en œuvre directe d'un programme fédéral de 2 millions de dollars et, parallèlement, la prestation d'un programme territorial de 200 000 \$.

Voici une brève description des activités entreprises en 1983-1984 dans le cadre des programmes.

LES AUTRES PROGRAMMES

Le programme de subventions au tourisme et aux petites entreprises, Canada-Yukon

Au cours de l'exercice financier, ce programme a donné lieu aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	54
Prévision du nombre d'emplois créés	212
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	4 157 976 \$
Engagements du MEIR au chapitre de ces offres	2 000 180 \$
Total des versements en 1983-1984	888 000 \$

Ce programme provisoire a pour objet de stimuler la création et l'expansion de petites entreprises commerciales et autres afin de renforcer l'industrie touristique du Yukon. Les programmes visent à accroître et à améliorer l'hébergement et les services touristiques, à inciter les habitants du Yukon et les étrangers à visiter cette région, à favoriser la préparation et la commercialisation de nouveaux forfaits et à mettre au point des attractions et des événements nouveaux.

Grâce à ce programme, les activités de développement et de commercialisation ont pu être maintenues entre l'expiration de l'entente auxiliaire Canada-Yukon sur le développement du tourisme (1980-1983) et la mise en œuvre de l'entente auxiliaire sur le tourisme et les petites entreprises que le MEIR est en train de négocier dans le cadre de la nouvelle entente de développement économique et régional.

Le programme de subventions au développement régional

Au cours de l'exercice financier, le programme de subventions au développement régional a donné lieu aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	1
Prévision du nombre d'emplois créés	8
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	135 000 \$
Engagements du MEIR au chapitre de ces offres	57 435 \$
Total des versements en 1983-1984	36 000 \$

Le programme de développement industriel et régional

Pendant l'année à l'étude, le programme de développement industriel et régional a donné lieu aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	1
Prévision du nombre d'emplois créés	3
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	125 000 \$
Engagements du MEIR au chapitre de ces offres	47 119 \$
Total des versements en 1983-1984	Néant

L'entente spéciale ARDA

L'entente spéciale ARDA a été conclue avec le Yukon en 1978 et a pris fin le 31 mars 1982. Le 4 octobre 1982, elle a été prorogée au 31 mars 1984.

L'entente est destinée à combler une grave lacune chez les autochtones du Yukon sur les plans du développement commercial, de la formation et de l'emploi. Une aide financière a été octroyée pour le lancement, l'agrandissement ou la modernisation d'entreprises commerciales employant des autochtones et pour le relèvement des revenus tirés d'activités traditionnelles telles que la chasse, le piégeage, la pêche et l'exploitation forestière. L'aide devait également répondre aux besoins spéciaux en formation d'éventuels employés autochtones.

Une étude d'évaluation préliminaire a révélé que l'entente spéciale ARDA est bien reçue chez les autochtones du Yukon et qu'elle a créé un grand nombre d'emplois et de possibilités commerciales qui n'auraient pas vu le jour autrement.

Pendant la durée du programme, environ 3,6 millions de dollars ont été consacrés aux termes de l'entente spéciale ARDA au financement de quelque 110 projets dans l'ensemble du Yukon. En 1983-1984, 31 offres d'aide financière ont été acceptées et une somme totale d'environ 1,1 million de dollars a été consacré à la réalisation de divers projets. Au cours de cette période, les dépenses du MEIR aux termes du programme se sont élevées à 863 000 \$.

LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Les programmes du ministère, et particulièrement le programme spécial ARDA, ont continué d'être largement utilisés dans l'ensemble des territoires du Nord-Ouest. En 1983-1984, le ministère a mis l'accent sur le lancement des programmes de développement du marché national découlant de l'entente de développement économique. Le développement du tourisme, favorisé par une série de programmes ministériels, a continué d'être une question prioritaire.

Le ministère a entrepris les activités suivantes au cours de l'année :

L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL

Conclue entre les gouvernements fédéral et territoriaux le 21 décembre 1982, l'entente de développement économique favorise la coopération et la coordination en ce qui concerne le

développement des entreprises, le développement des ressources humaines et l'exploitation des ressources naturelles.

Le MEIR est le partenaire fédéral principal de l'entente auxiliaire sur le développement du marché national, laquelle prend fin le 31 mars 1986. Au total, 10,75 millions de dollars sont réservés aux fins suivantes : accroître les possibilités commerciales en subventionnant les initiatives prises par des sociétés nouvelles ou existantes, aider les associations touristiques à élaborer et à mettre en œuvre des programmes de commercialisation, susciter et accroître l'intérêt de la clientèle touristique, établir ou améliorer les installations, les attractions et les services touristiques et, enfin, aider les localités à élaborer des plans de développement économique.

LES AUTRES PROGRAMMES

L'entente spéciale ARDA

Conclue en 1977 et venant à expiration le 31 mars 1981, l'entente a été prorogée de deux ans et pourrait l'être de nouveau. A la date d'expiration, de l'aide financière totalisant 14 931 482 \$ avait été accordée pour la réalisation de 364 projets; l'aide doit donner lieu à la création de 442 nouveaux emplois.

Selon les conclusions préliminaires d'une évaluation du programme en cours, celui-ci serait fortement appuyé par les autochtones visés et largement utilisé dans toutes les parties des territoires du Nord-Ouest. Le but principal du programme est d'aider les habitants des T. N.-O. -- et particulièrement ceux d'ascendance autochtone -- à améliorer leur bien-être économique en les incitant à exercer un métier traditionnel ou à se trouver un emploi rémunéré.

Cet objectif est en voie d'être atteint grâce aux moyens suivants : aide à l'établissement, à l'agrandissement ou à la modernisation d'entreprises employant une majorité d'autochtones, aide à l'acquisition d'équipement susceptible d'améliorer les capacités d'exploitation des ressources et d'accroître les revenus des chasseurs, des trappeurs et des pêcheurs, aide à l'adoption de mesures d'adaptation sociale permettant aux autochtones de tirer un meilleur parti des possibilités d'emploi et de revenus.

**ÉTAT DES DÉPENSES
POUR L'EXERCICE FINANCIER 1983-1984**

INDUSTRIE ET COMMERCE

	(en milliers de dollars)	
Programme commercial et industriel		
Dépenses de fonctionnement et Immobilisations	91 794	
Subventions et contributions		
- Subventions pour aider au perfectionnement du personnel spécialisé ou à l'enseignement dans les domaines importants de l'industrie canadienne	802	
- Paiements en vertu de la Loi sur les prêts aux investissements des petites entreprises	4 019	
- Programme d'expansion des entreprises	166 412	
- Industrie canadienne de la défense	144 232	
- Construction de bateaux de pêche	77 437	
- Contributions pour l'expansion des industries	10 208	
- Contributions à certains projets de recherche et de développement	5 321	
- Construction de cales sèches	466	
- Coût en capital des centres de commerce	8 071	
- Programme de développement industriel et régional	8 279	
- Obligations en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises	25 449	
- Paiements d'assurance en vertu du programme d'expansion des entreprises	16 804	
- Programme de la Compagnie des jeunes travailleurs d'été	58	
	<u>467 558</u>	
Prêts et investissements (crédits non budgétaires)		
- Prêts à l'industrie canadienne de la défense	534	
- Prêts à l'industrie canadienne	4 485	
- Avances à des employés pour des affectations à l'étranger	(63)	
- Prêts en vertu de la Loi sur le développement industriel et régional	975	
	<u>5 931</u>	
Total partiel du programme - Crédits budgétaires		<u>559 352</u>
- Crédits non budgétaires		<u>5 931</u>
Programme du tourisme		
Dépenses de fonctionnement et Immobilisations	43 080	
Subventions et contributions	18 465	
Total partiel du programme		<u>61 545</u>
<u>EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE</u>		
Planification et administration (dépenses de fonctionnement et immobilisations)	68 205	
Exploitation des possibilités de développement	204 425	
Subventions à l'industrie	65 704	
Autres programmes	66 420	
TOTAL PARTIEL - EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE		<u>404 754</u>
<u>EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE</u>		
Dépenses de fonctionnement		1 895
<u>TOTAL GÉNÉRAL</u> - Crédits budgétaires		<u>1 027 546</u>
Crédits non budgétaires		<u>5 931</u>

**ÉTAT DES RECETTES
POUR L'EXERCICE FINANCIER 1983-1984**

INDUSTRIE ET COMMERCE

<u>Rendement des investissements - Intérêt provenant de :</u>	<u>(en milliers de dollars)</u>
Prêts à la Banque fédérale de développement	49 577
Prêts aux fabricants de produits de l'automobile	112
Prêts au programme d'expansion des entreprises	244
Prêts au programme des industries de la chaussure et de la tannerie	66
Prêts au programme d'aide au développement de l'industrie pharmaceutique	2
Prêts aux programmes d'avancement de la technologie industrielle	197
Autres	78
<u>Remboursement des dépenses des années précédentes</u>	23 347
<u>Rajustement par rapport aux sommes à verser en fin d'exercice pour les années précédentes</u>	2 959
<u>Autres recettes non fiscales</u>	2 099

EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

<u>Rendement des investissements - Intérêt provenant de :</u>	
Office d'expansion économique de la région de l'Atlantique	554
Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique	12 650
Ententes sur les zones spéciales et les routes	23 004
Plan d'ensemble de développement de l'I.-P.-É.	936
N.S. Mainland Investments Limited	175
Société de développement de Terre-Neuve et du Labrador	2 625
Ententes auxiliaires sur l'expansion de l'industrie touristique	197
<u>Services et frais de services</u>	265
<u>Remboursement des dépenses des années précédentes</u>	7 069
<u>Rajustement par rapport aux sommes à verser en fin d'exercice pour les années précédentes</u>	66
<u>Autres recettes non fiscales</u>	15

EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

Subventions et contributions, selon la région
(en milliers de dollars)

INDUSTRIE ET COMMERCE

	<u>PROGRAMME COMMERCIAL ET INDUSTRIEL</u>	<u>TOURISME</u>	<u>EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE</u>	<u>TOTAL</u>
TERRE-NEUVE	4 568	403	19 998	24 969
NOUVELLE-ÉCOSSE	5 018	290	79 169	84 477
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	1 569	4 038	13 644	19 251
NOUVEAU-BRUNSWICK	15 958	78	29 601	45 637
QUÉBEC	181 560	6 888	109 124	297 572
ONTARIO	198 354	5 025	22 406	225 785
MANITOBA	7 078	38	30 795	37 911
SASKATCHEWAN	3 139	163	16 539	19 841
ALBERTA	6 861	14	2 362	9 237
COLOMBIE-BRITANNIQUE	42 733	161	8 580	51 474
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	230	61	2 170	2 461
YUKON	53	896	2 161	3 110
A L'EXTÉRIEUR DU CANADA	<u>437</u>	<u>410</u>	<u>-</u>	<u>847</u>
TOTAL	<u>467 558</u>	<u>18 465</u>	<u>336 549</u>	<u>822 572</u>

ANNEXE

ENTENTES AUXILIAIRES EN VIGUEUR EN 1983-1984

ENTENTE	DURÉE	COÛT ESTIMATIF TOTAL (en dollars)	PART DU MEIR (en dollars)
TERRE-NEUVE			
Labrador	du 03/12/76 au 31/03/84	22 097 000	18 258 300
Développement touristique	du 01/01/78 au 31/03/84	13 264 600	11 938 140
Développement rural	du 01/04/78 au 30/09/83	16 802 000	15 122 000
Développement industriel, première étape	du 11/06/79 au 31/03/84	26 650 000	23 985 000
Développement communautaire de la région côtière du Labrador	du 29/05/81 au 31/03/87	38 996 000	33 800 000
Modernisation des usines de pâtes et papiers	du 01/06/81 au 31/03/85	33 333 000	30 000 000
Développement industriel, deuxième étape	du 03/06/83 au 31/03/88	17 800 000	17 800 000
Institut des pêches et de la technologie maritime de l'Atlantique	du 16/05/83 au 31/03/87	42 000 000	27 500 000
NOUVELLE-ÉCOSSE			
Développement de la zone du détroit de Canso	du 31/03/75 au 30/06/84	31 057 500	23 503 400
Cale sèche Panamax à Halifax	du 22/01/80 au 31/03/85	57 600 000	43 900 000
Aide à la société de pneus Michelin (Canada) limitée	du 07/06/80 au 31/12/90	56 000 000	42 000 000
Modernisation des installations de la Sydney Steel Corporation	du 07/04/81 au 30/06/84	96 250 000	77 000 000
Modernisation de l'industrie des pâtes et papiers	du 23/05/81 au 31/03/84	21 250 000	17 000 000
Développement de l'industrie océanique	du 24/07/81 au 24/07/86	35 000 000	22 950 000
NOUVEAU-BRUNSWICK			
Nord-est du Nouveau-Brunswick	du 23/06/77 au 31/03/85	95 500 000	67 175 000
Industrie des pâtes et papiers	du 27/08/80 au 31/03/84	53 750 000	43 000 000
Consolidated-Bathurst Inc.	du 30/03/82 au 31/03/89	199 500 000	19 600 000
Usine pilote de grillage-sulfatation-lessivage	du 30/09/83 au 31/03/87	18 750 000	15 000 000

ENTENTE	DURÉE	COÛT ESTIMATIF TOTAL (en dollars)	PART DU MEIR (en dollars)
QUÉBEC			
Infrastructures Industrielles	du 26/03/75 au 30/04/84	137 670 000	82 602 000
Développement touristique	du 06/04/78 au 31/03/84	136 000 000	69 600 000
Modernisation de l'Industrie des pâtes et papiers	du 15/05/79 au 31/03/84	240 000 000	135 000 000
Société Inter-Port de Québec	du 03/07/81 au 31/03/86	9 250 000	5 550 000
ONTARIO			
Localités à industrie unique	du 18/10/76 au 31/03/84	19 800 000	9 383 630
Mise en valeur des ressources communautaires et rurales	du 07/12/77 au 31/03/85	29 523 000	13 828 000
Amélioration des usines de pâtes et papiers	du 15/05/79 au 31/03/84	188 100 000	62 700 000
Est de l'Ontario	du 20/12/79 au 31/03/84	50 350 000	25 175 000
Développement rural dans le Nord	du 02/03/81 au 31/03/84	18 500 000	9 250 000
MANITOBA			
Développement touristique	du 15/12/78 au 31/03/85	20 000 000	12 000 000
Centre ville de Winnipeg	du 04/09/81 au 31/03/86	96 000 000	32 000 000
Développement du Nord	du 29/11/82 au 31/03/87	186 200 000	62 800 000
SASKATCHEWAN			
Vallée de la Qu'Appelle	du 06/10/75 au 31/03/84	33 700 000	7 760 000
Planification	du 01/04/79 au 31/03/84	1 500 000	750 000
ALBERTA			
Aide au traitement des produits alimentaires	du 19/08/81 au 31/03/85	28 000 000	14 000 000

ENTENTE	DURÉE	COÛT ESTIMATIF TOTAL (en dollars)	PART DU MEIR (en dollars)
COLOMBIE-BRITANNIQUE			
Développement de l'industrie des voyages	du 17/10/78 au 17/10/83	50 000 000	25 000 000
TERRITOIRES DU NORD-OUEST			
Expansion du marché intérieur	du 16/06/83 au 31/03/86	10 750 000	9 675 000

